

PN ABX-157
97084



AMEX INTERNATIONAL, INC.

1615 L Street, N.W., Suite 340
Washington, D.C. 20036
Tel: (202) 429-0222
Telefax: (202) 429-1867
Telex: 6491105 AMEX
Cable: AMEX, WASH D.C.

Chad Public and Private Sector Training Project
Contract Number: 677-0463-C-00-4553-00

**TRAINING OF TERRITORIAL
ADMINISTRATION ON
ELECTION MECHANISMS**

FINAL REPORT

Prepared by:

Hilary Miezah
Mohammed Traore

In Collaboration with:

GERDDES Tchad
N'Djaména, Chad

Submitted to:

United States Agency for International Development
N'Djaména, Chad

Submitted by:

AMEX International
1615 L Street, N.W., Suite 340
Washington, D.C. 20036

April 1995

CONTENTS

1. Introduction	1
2. Seminar Content	3
3. Evaluation	5
4. Recommendations	6

Annex 1 Work Program

Annex 2 List of Participants

Annex 3 Speeches given at Closing Ceremonies

Annex 4 Seminar Programs

Annex 5 Training Proceedings

1. Introduction

As part of a larger series of training activities to support the evolution of democratic processes in Chad, USAID/Chad financed five training sessions on the organization and administration of elections. The seminars were designed to strengthen the role of territorial administrators who would play critical roles in Chad's constitutional process. They included an overview of the electoral process, the role of the principal actors, creation of a peaceful climate, civic education, and voting simulations for referendums and legislative and parliamentary elections.

The 169 participants included Regional Commissioners (Prefets) and their deputies, District Commissioners (Sous-Prefets), magistrates, lower level administrators and representatives of the media. Two sessions were held in N'Djaména, two in Sarh, and one in Abéché. Training began March 23, 1995 and ended April 1, 1995.

The N'Djaména session included representatives from all prefects of the country's 14 prefectures, Directors General of government departments, members of the judiciary, the mayor of N'Djaména and representatives of the state media. Participants in the Sarh session included assistant commissioners, mayors, heads of government departments, and representatives of the media from five prefects: Mondou, Tanjilé, Logone Oriental, Logone Occidental, and Moyen Chari (Sarh). Training in Abéché included commissioners from Ouaddai, (Abéché) Biltine, Batha, and Guéra prefects. The commissioners of Biltine and Batha, who could not go to N'Djaména, attended the Abéché session. In all, 159 officials participated in the training

seminars. A list of participants appears in Annex 2.

The training program commenced during a politically tense period in Chad. The first phase of the N'Djaména session opened when the former Prime Minister, Mr. Kassiré, was called to answer questions from a divided, angry Parliament. Rumors were circulating that the Prime Minister was going to be removed and civil servants were uneasy. Like the seminar, the Question Time in Parliament was to last for three days, the whole period of the first N'Djaména training session. Many department heads went to Parliament to hear the Prime Minister instead of attending the seminar. The Commission Electorale Nationale Independante (CENI), which had in principle agreed to have the seminar organized under its patronage, indicated on the eve of the opening session that it would no longer participate in the seminar. Consequently, the training program began with only 17 participants.

The opening ceremony was attended by His Excellency Mr. Laurence Pope, U.S. Ambassador to Chad, officials of the U.S. Mission, two Directors General of the Ministry of the Interior, and two members of the CENI. Professor Herbert F. Weiss of the Faculty of Political Science, City University of New York, also attended the ceremony and the first training session.

The seminars were officially closed on April 11, 1995 by the President of CENI who was accompanied by his two Vice Presidents and other members of the Commission, the Director of USAID/Chad and USAID staff members including Mr. Samir Zoghby, government representatives, members of the

diplomatic corps, and the media. The President paid tribute to USAID, AMEX International, Inc., and the Groupe D'Études et de Recherches sur la Democratie et le Developpement Economique et Social (GERDDES) for organizing and facilitating the seminars. A similar tribute was paid by the representatives of the government and the USAID Director congratulated the participants. Speaking on behalf of AMEX International, Mr. H.A.A. Miezah, lead trainer, congratulated the participants on their enthusiasm, dedication, and professionalism. He conceded that three days per session were not enough to turn out electoral experts, but he added that he had no doubt that the administrators would be able to conduct and supervise free, fair, and transparent elections. He added that all democracies of the world began with a history similar to Chad's noting "we are preparing the way towards democracy, peace, stability and development." He thanked the government of the United States for making the seminars possible.

2. Seminar Content

The seminars were designed to cover all principal phases of the democratic electoral process and to deal with aspects of the process that would enhance the capabilities of the participants in their future roles. As the seminars progressed it became necessary to restructure the course content from time to time.

The following essential phases of the democratic electoral process were discussed:

- Promulgation of an electoral law;
- Creation of an electoral machinery;
- Civic education;
- Preparation of an electoral roll;
- Demarcation of electoral districts and creation of polling stations;
- Registration of political parties;
- Nomination of candidates;
- Political campaigns;
- The polling;
- Election petitions;
- Election observation.

The trainers also dealt extensively with the creation of a peaceful political climate as a necessary condition for the conduct of free and fair elections. Similarly, they emphasized the roles of the principal actors in the democratic electoral process. This became increasingly important because questions posed by the administrators raised issues of suspicion and uncertainty among the administrators' relationship with CENI, the government, the political parties, the media, and traditional authorities. The geography and internal politics of Chad as well as experiences in Namibia and South Africa compelled the trainers to urge participants to pay special attention to the security of printing, storage, and distribution of ballot papers as well as to the acquisition,

distribution, and storage of other election materials and equipment.

All the sessions emphasized the following phases of the electoral process:

1. Public enlightenment designed to inform, educate, and enthuse voters;
2. Preparation of a clean, dependable electoral roll;
3. Structure of polling stations, emphasizing the distances between them, number of voters assigned to each polling station, community interest or ethnicity, geographic features, and publication of polling stations; and
4. The poll. The trainers deployed several theoretical and practical techniques to deal with this most crucial phase of the process, using election materials and equipment for illustration. This phase was divided into four subphases: 24 hours before the polling; the polling itself, emphasizing punctuality; counting and scrutinizing; and election petitions. Each seminar session ended with a simulation which was the most exciting aspect of the seminar. The simulation was designed to test the participants' understanding of all the techniques of conducting, supervising, and controlling free and fair elections.

It was obvious that not all the participants were happy with the idea of election observation. While some expressed disquiet about the presence of foreign governments and international organizations as observers during elections in Third World countries, others openly challenged their presence. Some participants referred to recent incidents in Nigeria and

Cameroon and challenged the moral and legal purpose of international observers.

It became necessary, therefore, to add "Election Observation" to the four phases referred to above. The team leader, Mr. Hilary Miezah, divided observation into three phases, and for each phase, Mr. Miezah helped the participants identify flaws, lapses, and occurrences that could affect free and fair elections:

1. **Pre-electoral observation:** violence, intimidation, political intolerance, paucity of civic education, behavior of political parties, and administration and organization of the elections.
2. **Observation during the poll:** legitimate access to the poll; intimidation and violence; conduct of the polling at each polling station; secrecy of voting; the count, verification, and declaration of results; and treatment of complaints.
3. **Post election observation:** treatment of election petitions, the reaction of the political parties and the electorate to the elections; and the installation of the newly elected government and parliament.

After this part of the seminar, when asked why observation was necessary, all the participants agreed that the purpose was to discourage fraud; facilitate the detection of fraud; reduce cases of intimidation, violence, political detention, and arrest; make it possible for all political parties to accept the results; inspire confidence in the electoral process; and assure the nation and the international community that the elections were held in accordance with the prescriptions of the law and in keeping with international standards for elections free of violence, intimidation, harassment, and fear.

To further allay the participants' feelings of international interference, they were told that international and national observers have one simple task: to look, note, and report. "*Regarder, Noter et Rappporter*" became one of the several puns during the seminar. Mr. Miezah noted that CENI was the only organization charged with the responsibility to supervise, control, and coordinate election operations. "Who observes then?", was the next question. Six categories of observers were identified:

1. The Commission Electorale Nationale Indépendante;
2. Local observers;
3. International organizations such as the U.N., the European Community, Organization of African Unity, and the Commonwealth Secretariat;
4. Representatives of foreign governments;
5. Representatives of both foreign and national political parties;
6. Both national and foreign Nongovernmental Organizations.

Mr. Miezah justified the presence of foreign observers by reminding participants of Chad's membership of the United Nations and the need of the family of nations to help one another. He said that there was a great fund of goodwill for Chad but that all donors and future investors would want to ensure that there is peace and stability in the country. It is only through observation that both national and international observers would be able to attest that the elections were held in conformity with the law and in accordance with international standards; that the elections were transparent, free, and fair, and by their reports, facilitate assistance to the new government that would be elected.

3. Evaluation

Voter education in Chad has been a resounding success. It can be measured not only by the zeal, dedication, determination, and professionalism displayed by both the trainers and the participants, but also by the effective mobilization of the highest echelon of Chad's public servants to grapple with the multiple issues that arise in the electoral process.

Among the commissioners who participated in the seminars were former Ministers, one of whom, M. Mouri, has just been reappointed Minister of Interior. The two Director Generals of the Ministry of Interior also participated in the N'Djaména seminar. Before the creation of CENI, this Ministry was responsible for conducting and supervising elections and referenda in Chad. There had been rumors about unwillingness to cooperate among officials of this Ministry. In Sarh and Abéché some commissioners (prefets and sous-prefets) left their offices for between five and ten days for the training sessions. Notwithstanding the harsh conditions in these regions, the participants did what was humanly possible to attend the training. There were communication, coordination, and management problems, but these are inherent in Chad.

Questions posed by the participants, proposals made by them, and puns on the electoral process reassured the trainers that participants indeed understood the democratic electoral process. The trainers also used

simulation exercises to evaluate the participants' knowledge and judgment. The evaluation forms that were filled out by participants also assured the trainers that they had grasped the material that had been presented.

Members of CENI did not initially participate. However, their interest in the seminar grew as the training progressed. The president of CENI, Mr. Pascal Yoadimnadj, who did not attend the opening session, chaired the closing ceremony and was accompanied by his two vice presidents. Although the training coincided with a near constitutional crisis culminating in a change of government, the political situation did not dampen the spirit of the participants.

The Chad education program has had a great impact on the country's constitutional process. The president hinted on April 11, 1995 at the official closing session of the seminar in N'Djaména, that there would be a code of conduct for CENI and territorial administrators, and on April 20, 1995 the president of CENI announced that the voters' register would be replaced. Meanwhile, there have been calls for civic education programs. Slogans like *liste electorate sans tache* ("clean voter's registers") and *les elections, libres, equitables, pacifiques, et transparentes* ("free, fair, peaceful, and transparent elections") are now household slogans and puns.

4. Recommendations

In all sessions the participants made similar observations and recommendations for consideration by the government and the Commission Electorale Nationale Indépendante. Prominent among the recommendations were:

1. The participants called for a new definition of the relationship between the newly created CENI and territorial administrators in the conduct and supervision of the impending elections and referendum. Neither the Electoral Code nor Law 44, which established CENI, defines their roles.
2. There was a unanimous call for an intensive civic education program designed to inform, educate, and create interest among the Chadian electorate. Each phase of the electoral process must be preceded by civic education.
3. Participants argued and rightly so, that to secure the understanding and goodwill of the political parties and civic organizations in the country, it was necessary for them to understand the electoral process and the roles, rights, and obligations of each other.
4. Referring to the harsh conditions in which they have been working since the end of the wars and the geography of the country, the participants called for adequate logistical support, particularly vehicles and communication equipment.
5. They called on CENI to allow nomads to vote in both the legislative and presidential elections wherever they may be. They also called on CENI to indicate how many fingers of a proxy voter should be marked with indelible ink after they had voted.
6. The need for training of leaders of civic organizations including NGOs, churches, mosques, and voluntary and charitable organizations in Chad as future trainers cannot be over emphasized. Participants suggested that the U.S. should consider mounting a voter education program for leaders of these organizations.
7. A training program should be developed for CENI on the normal statutory functions of an independent electoral commission.

The training was successful as evidenced by the participant's evaluation forms and the various "motions of thanks." However, for future similar exercises, the trainers made the following recommendations:

1. Increase the resources of the subcontractors;
2. Where the subcontractor's resources are thin, a logistical support person from the contractor's office should be attached to the training team;
3. Adequate training materials and equipment should be made available; and
4. Consultants and trainers should be given more time to prepare themselves and the training materials.

Normally, a country's election code/law invests its electoral commission with all the principal phases of the electoral process. In Chad, however, the Commission Electorale Nationale Indépendante is charged with only the "organization, supervision, control, and coordination" of the impending elections and referendum. The registration of voters, a crucial phase of the process for example, was conducted by the Commission Nationale du Recensement,

although CENI is supposed to control the voters register. We have learned that the register may be replaced due to several flaws. To attain the objectives of free and fair elections, it may be necessary to have a critical look at the various stages of the electoral process as a whole and advise CENI thereon.

Meanwhile, CENI has not been able to set up its regional and district offices and we suggest that USAID consider mounting a program to discuss the establishment, powers, and duties of an independent electoral commission within the Chadian context.

Independent civil servants are the pillars of nationwide elections and referenda. In Chad, it is difficult to demarcate the line between the political roles of senior public servants from their routine administrative duties. In view of the several revelations made during the sessions in all regions, it may be necessary to de-emphasize the roles of the commissioners in the conduct and supervision of the elections. CENI may work in collaboration with the commissioners, but they should not delegate functions. A code of conduct for CENI and officials of the territorial administration may soon be issued and may help clarify the roles of the commissioners and CENI.

ANNEX 1:
Work Program

**WORK PROGRAM
ELECTION MECHANISM TRAINING TEAM**

Date	Activity
March 17	Mr. Miezah leaves London for Paris
March 18	Leaves Paris for N'Djamena, meeting with GERDDES representatives
March 19	Consultations and meetings with GERDDES, USAID, and CENI by H. Miezah
March 20	Full day session with GERDDES over original program, program modification, formulation of strategy and apportioning of duties to trainers
March 21 - 22	Development of materials for the seminar
March 23	Official opening of the seminar in N'Djamena
March 24 - 25	Second and third days of N'Djamena seminar
March 26	Departure for Sarh
March 26 - 28	Review of material content, general evaluation, modification of program and development of new material
April 5	Two Sarh training sessions
April 6	Return to N'Djamena
April 7	Meeting with USAID and GERDDES
April 8	Opening of the second phase of the N'Djamena training session
April 11	End of second N'Djamena training session
April 12	Departure for Abeche
April 14	Start of Abeche seminar
April 16	Seminar closes in Abeche; team leaves for Mongo
April 17	Departure for N'Djamena
April 17 - 21	Evaluation of project, preparation and submission of reports

ANNEX 2:
List of Participants

GERDDES-TCHAD

SEMINAIRE SUR L'ADMINISTRATION DES ELECTIONS AU TCHAD

LISTE DES PARTICIPANTS

<u>NOM ET PRENOM</u>	<u>QUALITES</u>
1 - ABDELRAZIK IDRIS	D.A.R.C.
2 - NGARKADA KAYA	Préfet Adjoint LOR
3 - DOGOUSSOU DOGO Isaac	Préfet du Salamat
4 - HISSEIN DAGGA	Préfet du Lac
5 - Alhadj MAHAMAT ABDELERIM	Préfet du Guéra
6 - Mme Virgo NGARBAROUM	Maire Adjointe N'Djam.
7 - NGRABE NDOH	Insp. Adm. Territoire
8 - IBRAHIM MBOMI	Préfet Adj. Chari Bag.
9 - Dr DJIME ADOUM	USAID/CHAD
10 - SANNY GARBA	Directeur de l'Intérieur
11 - ALI MAHAMAT FATAHALDAB	Directeur des Archives et Documentation
12 - OUMAROU YERIMA DJIBRILLAH	Directeur Général M.I.S
13 - TONGRONGOU MBANG DJOBVOUNA	Conseiller Cour d'Appel
14 - EDouard NGARTA MBAIOUROUM	Conseiller Cour d'Appel
15 - ALLAHOU TAHER	Conseiller Cour d'Appel
16 - DADJO GONI	Conseiller Cour d'Appel
17 - DJIMET ARABI	A.T.J.
18 - Mme NGONYAM BERADINGAR	Conseiller Cour d'Appel
19 - NAHOUNGAR BELEMGOTO B.	Préfet du Moyen Chari
20 - KOI DIMADJI MIRARI	Conseiller Cour d'Appel
21 - Mme ROMBA Ruth	Conseiller Cour d'Appel

GERDDES-TCHAD
AMEX
USAID

SESSION DE FORMATION SUR L'ADMINISTRATION DES ELECTIONS

LISTE DES PARTICIPANTS 2ème SESSION N'DJAMENA

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTION
01	SOULEYANNE BOLOM	Maire Bongor
02	BICHARA ANGAL	S/P Bongor
03	NAMINOUE KENADI	S/P Ad. Massakory
04	MOUSSA DASSIDI	S/P Fianga
05	AMADOU ABDOULAYE	S/P Ad. Massenya
06	ABDOULAYE DOUTO	Préfet Logone Or.
07	NGARHONDO DJIDE	Conseiller C.A
08	GOUSSY KOUMLAH	- " -
09	MBAIGUEDEM KEMIAN	- " -
10	YOUSSOUF TOGOIMI	Préfet Ouaddaï
11	NADJIMBAYE CHRISTOPHE	Chef P.A Torrock
12	NGARHIBI GLETCHING	Substitut Procureur N'Djam.
13	HAMID ABDALLAH ADAM	Conseiller C.A
14	YAYA BERDEI	S/P Massakory
15	NGARTOLOUM BIMIAN	S/P Ad. Moussoro
16	ELHADJ MOUTTA MBODOUM	S/P Nokou
17	SOULEYMAN KEMGUE M.	Préfet Ad. Lac
18	HALZIAR MBAAL N.	Préfet Kanem

19	ALHADJ ABAKAR K.	Préfet Biltine
20	HASSANA ANGUIMI	S/P N'DJ-Rur
21	MADJITANGUE TRAHOGRA	PR. Tribunal Mao
22	BIMBO ESROM	J.I N'Dj.
23	MAHAMAT GAINAYE	S/P Ad. N'Dj-Rur.
24	ABDEL-RAHIM ABAKAR A.	Chef P.A Binder
25	HASSANE ABAKAR OUTMAN	Préfet M.K
26	MAHAMAT NOUR A.	Préfet BET
27	MAHAMAT ALIO	Préfet Tandjilé
28	PATTIBOURI LOUH	Chef P.A Guelendeng
29	MAHAMAT DAOUD	S/P Léré
30	KHAMIS GOUY	Chef P.A Gagal
31	DJIGUISNA BARANA	S/P Pala
32	CHIAK DJILI PADEU	S/P G.GAYA
33	DJOUDA KIDY	Comité Gestion Pala
34	MBODOU MOUSSAYE	S/P Massenya
35	GALMAYE ABDALLAH	Chef Bureau Ch. Baguir.
36	AHMED FADJIAK MBODOUM	Chef P.A Liwa
37	ABDERAMAN NARAGOUN	S/P Ad. Mao
38	ABAKAR TOLLIMI	S/P Bousso
39	MAYE MOUSSA ABDELKERIM	S/P Mao
40	MALLAH MAHAMAT ADJI	Chef P.A Michimiré
41	AHMAT HISSENE	S/P Ad. Nokou

42	KOROM YOUSOUF	Chef de P.A Salla
43	DJIMTOLOUM DATA BENOIT	Conseiller C.A
44	BEKOUL NGOUN-NON	Magistrat
45	DJIDDI BICHARA HASSANE	M.I.S
46	AHMAT SOUBIANE H.	Préfet Logone Oc.
47	DORONGUENA	R.N.T
48	TEGUEM IDEBEI	S/P Moussoro

GERDDES-TCHAD

SEMINAIRE DE FORMATION SUR L'AMINISTRATION DES ELECTIONS
SESSION DU 29 AU 31 MARS 1995
SARH

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION
1	TOUDJI DJOMIA	C/PA Bédaya
2	HICHAM DJABAL YOUNOUS	C/PA Bedjondo
3	Mme KASHALLA KASSER Mounda	S.G mairie de Sarh
4	KORNA BEALBAYE	S-P Doba Rural
5	EL-HADJ KALLI OUMAR	S-P Baibokoum
6	MOUSSA RAMADAN KHASEM	S-P Benoye
7	LOUAKOURA BERAMGOTO	S-P Moundou Rurale
8	ABDEL-AZIZ DAMBAO	S-P Lar Rurale
9	ZAKARIA ALI BOUYE	S-P Kélo
10	HASSAN ABDERAMAN HAGGAR	S-P Mbainamar
11	Fédry Jacques	Justice Sarh
12	MACTOKAMDI BYANA	D. Radio Sarh
13	DAMBIL KOUMARA MAJA	S-P Goré
14	SOUGUI BYE	S-P de Maro
15	MAHAMAT SEID HAGGAR	S-P Koumra
16	AHMAT DJIBIA	S-P Bébédjia
17	BRAHIM HISSEIN	S-P Kyabé
18	NDILIRA NDILINGAYE	S-P Sarh Rurale
19	MAHO NADIGO	Techn. Radio
20	DJIMASRA NAO	Journaliste Sarh
21	ADOUM HASSAN FONDA	S-P Moissala
22	NGARMADJI TADOM KOUMAN	S-P Dembo
23	BABOL OUAGAL MAHAMAT	C/PA Korbol
24	MIDAYE GUERIMBAYE	Sarh
25	MEMTODOMBAIDE innocent	Sarh
26	MBAIGOTO	Sarh
27	SANGBAYE PADJE	Sarh

GERDDES-TCHAD

SESSION DE FORMATION SUR L'ADMINISTRATION DES ELECTIONS

Sarh du 01 au 05 avril 1995

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION	RESIDENCE
01	MAHAMAT DJIBRINE MIHIMIT	S-P Adjoint*	Doba
02	Emile BASSA	C.P.A.*	Béboto
03	MAHAMAT PETELL	S-P Adjoint	Goré
04	ALIABDEL ROUDJAL	S-P Adjoint	Moissala
05	MBAIRAREOU Yanlengar	P. A.*	Lai
06	ALMADI ALI SILECK	S-P	Harraz Mang.
07	KOGUENA DODRIGUE	S-P Adjoint	Kélo
08	ABOUDLAYE GOUDJA	S-P Adjoint	Harraz Mang.
09	MAHAMAT NOUR ABDOULAYE	P. A.	Am-Timan
10	AINTA Cahrls	S-P Adjoint	Am-Timan
11	ADOUM AMDAN	S-P	Aboudéia
12	HAMID GUERDI	S-P	Am-Timan
13	SAMAFUO GAG	S-P Adjoint	Lai
14	ADELIL OURDI	S. G. Mairie *	Lai
15	MAINADJO BABAROU	S-P Adjoint	Kélo
16	SAGA TOUKOUNOU	S-P Adjoint	Maro
17	ABAKAR BRAHIM	S-P Adjoint	Sarh
18	DOUMRO NGARGOTO	S-P Adjoint	Béré
19	AHMIT KALIL	S-P Adjoint	Koumra
20	Al Hadj Mht NOUR MALLAYE	C.P.A.	Békamba
21	NGANA DJEKILA	C.P.A.	Goundi
22	NASSINGAR NGARSANDE Pierre	C.P.A.	Larmanaye
23	SANENGAR KAREH Ambroise	S.G. Mairie	Doba
24	ISSAKA BAKARI	S-P Adjoint	Gounou Gaya
25	TAINO MADDA Pakouori	S-P Adjoint	Fianga
26	NDORYAM TODJIMNGAR	S-P	Sarh
27	NGARKIMADINE K.	S-P Adjoint	Bouso
28	MINGAR NDOUBA	S-P Adjoint	Bénoye
29	MOUSSA SOUKAYA	C.P.A.	Béssao
30	MAHAMAT TABOY	S-P Adjoint	Kyabé
31	BOUKAR PALLAPI	C.P.A.	Boum Kébir
32	NALJINGAR Georges	S-P Adjoint	Beinamar
33	ABBA ADDA	S-P Adjoint	Moundou

* S-P : Sous-Préfet

* C.P.A. : Chef de Poste Administratif

* P.A. : Préfet Adjoint

* S.G. : Secrétaire Général

SESSION DE FORMATION SUR L'ADMINISTRATION DES ELECTIONS
 SESSION D'ABECHE
 LISTE DES PARTICIPANTS

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION
1	MONHASSINGAR Valentin	Sous-Préfet Abéché
2	HARINE ABDLE-AZIZ	GERDDES Abéché
3	MBAITELSEM NDOUBAY	Magistrat Abéché
4	ANADIF ABAKAR ALKHALIL	Sous-Préfet Guéréda
5	ABDOULAYE AFFADINE	Maire Abéché
6	LAMAYE NGUESSENGAR	Magistrat Abéché
7	AMADOU OUMAROU	Magistrat Abéché
8	ABAKAR MAHAMAT	GERDDES Abéché
9	ABDEL-KERIM CHIGUEFAT	Sous-Préfet Abéché Rurale
10	HAROUN DICKO	Sous-Préfet Adré
11	ABDOULAYE SALEH	Secrétaire Général Mairie Abéché
12	PADJA HASSAN Pierre	Préfet Adjoint Abéché
13	SOULEYMAN ABDOULAYE HISSEIN	Sous-Préfet Nomade Arada
14	MAHAMAT DOUNGOUSS	GERDDES Abéché
15	NOURENE SOULEYMANE NOURENE	Radio Abéché
16	MOUSSA ABDERAMANE HAGGAR	Préfet Adjoint Biltine
17	MOUSSA ABDERAMANE YODI	Sous-Préfet Biltine
18	AHMAT HASSAN DJIMET	Sous-Préfet Nomade Abougoudam
19	DILOUA AMINE OUSMANE	Sous-Préfet Adt Nomade "
20	BAHA AHAMAD	Sous-Préfet Am-Zoer
21	HASSANE AGUID	Sous-Préfet Adjoint Guéréda
22	SEID OUSMANE	Chef Poste Administratif Tissi
23	HAROUN DAOUO	Sous-Préfet Amdam
24	BAKHIT BRAHIM	Sous-Préfet Adjoint Amdam
25	OUMAR YAKHOUB	Sous-Préfet Adjoint Adré
26	HAROUN CHONG-CHONG	Sous-Préfet Iriba
27	LISSOUNDA SALATNA	GERDDES-Tcahd

ANNEX 3:

Speeches given at Closing Ceremonies

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

**DISCOURS DE CLOTURE DU SEMINAIRE SUR L'ADMINISTRATION DES
ELECTIONS**

- Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
- Messieurs les Préfets, Sous-préfets, Chets de
Postes Administratif
- Messieurs les Conseillers de la Cour d'Appel,
- Mesdames, Messieurs,

Le Président du GERDES-TCHAD nous a saisi pour
présider la cérémonie solennelle d'ouverture de cet important
séminaire de formation.

Malheureusement le calendrier de travail de la CENI
ne nous a pas permis de nous acquitter de cette obligation.

C'est avec un grand plaisir que nous prenons
aujourd'hui part à la clôture du séminaire de formation des
Administrateurs et Magistrats sur le thème : "l'Administration
des élections".

Cette formation qui rentre dans le cadre de la
préparation des opérations électorales futures fait partie des
missions assignées par la loi 44 à la CENI.

Nous saluons cette initiative qui, loin d'être
concurrence à la CENI la complète et la renforce. Les acteurs
du processus comme vous se sont familiarisés à travers les
conférences, les débats, les travaux en atelier organisés ici
aux techniques électorales même si beaucoup d'entre vous ont
déjà eu à organiser les élections.

Vous avez bénéficié des expériences des élections
dans le monde grâce à l'apport de nos amis du Mali et du Ghana.
Ces échanges nous seront bénéfiques pour la suite de nos
actions.

La CENI qui aura à organiser, superviser les
opérations électorales s'appuiera sur les sous-commissions
locales placées dans vos circonscriptions respectives. Ces
sous-commissions auront comme interlocuteurs privilégiés les
administrateurs que vous êtes pour l'accomplissement de leur
mission.

En son temps, la CENI établira leur code de conduite
pour déterminer la façon dont la collaboration doit se faire
entre eux et vous afin qu'ensemble, nous réussissions à cette
noble mission qui consiste à doter le pays d'institutions
démocratiquement élues.

BEST AVAILABLE COPY

En vous souhaitant bon retour dans vos circonscriptions respectives, je déclare clos le séminaire de formation des administrateurs et magistrats par le GERDES-TCHAD, AMEX et USAID.

Je vous remercie.

BEST AVAILABLE COPY

**DISCOURS DE CLOTURE DU SEMINAIRE SUR L'ADMINISTRATION DES
ELECTIONS DU MINISTRE DE L'INTERIEUR**

- Messieurs les Ministres,
- Monsieur le Représentant de l'Ambassadeur des Etats Unis d'Amérique,
- Monsieur le Président de la CENI,
- Monsieur le Président du GERDES-TOHAD,
- Messieurs les Formateurs,
- Messieurs les Seminaristes,
- Mesdames, Messieurs,

Nous voici arrivés aux termes des travaux commencés depuis le 23 mars 1995, ici même dans cette salle et depuis lors les sessions sur l'administration des élections ont été tenues jusqu'en province, ce qui démontre l'intérêt que notre pays accorde à une telle formation. En effet cette formation constitue à plus d'un titre, un point fort, quant à l'organisation des élections, car elle permet aux administrateurs qui sont les gestionnaires du processus électoral de posséder un outil, un instrument indispensable qui leur permet de conduire avec clairvoyance et objectivité la tenue des élections, et je profite de l'occasion pour renouveler nos remerciements aux USA, qui ont toujours manifesté sans arrière pensée un intérêt évident à la formation car le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité a bénéficié plusieurs fois du financement de la formation de ses agents par le canal de l'USAID.

Que son Excellence reçoive ici nos profondes gratitude, car en cette phase particulière de notre histoire, votre concours pour l'édification de la démocratie à travers de telles formations, contribue incontestablement à la consolidation du processus.

Chers séminaristes, vous allez repartir dans vos circonscriptions respectives nantis d'une formation sur l'administration des élections, vous initiant aussi aux techniques et aux mécanismes électoraux, puisse cette formation vous serve et vous permette d'assumer une gestion des élections dans une perspective démocratique objective.

Je vous remercie.

GERDES-TCHAD

DISCOURS DE CLOTURE DU SEMINAIRE SUR L'ADMINISTRATION DES ELECTIONS DU MINISTRE DE L'INTERIEUR

- Messieurs les Ministres,
- Monsieur le Représentant de l'Ambassadeur des Etats Unis d'Amérique,
- Monsieur le Président de la CENI,
- Monsieur le Président du GERDES-TCHAD,
- Messieurs les Formateurs,
- Messieurs les Séminaristes,
- Mesdames, Messieurs,

Nous voici arrivés aux termes des travaux commencés depuis le 23 mars 1995, ici même dans cette salle et depuis lors les sessions sur l'administration des élections ont été tenues jusqu'en province, ce qui démontre l'intérêt que notre pays accorde à une telle formation. En effet cette formation constitue à plus d'un titre, un point fort, quant à l'organisation des élections, car elle permet aux administrateurs qui sont les gestionnaires du processus électoral de posséder un outil, un instrument indispensable qui leur permet de conduire avec clairvoyance et objectivité la tenue des élections, et je profite de l'occasion pour renouveler nos remerciements aux USA, qui ont toujours manifesté sans arrière pensée un intérêt évident à la formation car le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité a bénéficié plusieurs fois du financement de la formation de ses agents par le canal de l'USAID.

Que son Excellence reçoive ici nos profondes gratitude, car en cette phase particulière de notre histoire, votre concours pour l'édification de la démocratie à travers de telles formations, contribue incontestablement à la consolidation du processus.

Chers séminaristes, vous allez repartir dans vos circonscriptions respectives nantis d'une formation sur l'administration des élections, vous initiant aussi aux techniques et aux mécanismes électoraux, puisse cette formation vous serve et vous permette d'assumer une gestion des élections dans une perspective démocratique objective.

Je vous remercie.

En vous souhaitant bon retour dans vos circonscriptions respectives, je déclare clos le séminaire de formation des administrateurs et magistrats par le GERDDES-TCHAD, AMEX et USAID.

Je vous remercie.

DISCOURS DE CLOTURE

- Monsieur le Directeur de l'USAID représentant son Excellence Mr l'Ambassadeur des Etats Unis d'Amérique ,
- Monsieur le Représentant du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
- Messieurs les Ministres,
- Excellences Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Organisations Internationales et Nationales,
- Monsieur le Président et Messieurs les Membres de la CENI,
- Honorables invités,
- Illustres séminaristes,

Nous vous remercions d'avoir pris sur votre précieux temps pour venir assister à la cérémonie de clôture de la session de formation sur l'administration des élections. C'est la marque de la considération dont jouit notre organisation auprès de chacun de vous.

Comme nous l'avons déjà dit ici et ailleurs, l'initiative d'organiser une session de formation des cadres nationaux impliqués dans la gestion des élections a été conjointement prise par le GERDDES-TCHAD et AMEX International. Nous devons sa concrétisation à la générosité du Gouvernement des Etats Unis d'Amérique dans le cadre de son appui au processus électoral dans notre pays. Son coût de l'ordre de 22 millions de F CFA a été entièrement pris en charge par l'USAID. C'est le lieu d'exprimer une nouvelle fois notre profonde gratitude au peuple et au Gouvernement des Etats Unis d'Amérique.

Dans son exécution, notre projet a reçu la plus grande attention des autorités de notre pays. Je pense plus particulièrement à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité qui nous a soutenu fermement et qui a fait de son mieux pour que les participants soient à leur lieu de formation aux dates retenues. Nous devons nous excuser auprès de certains de ces participants, notamment ceux qui devraient être à Abeche du 4 au 12 avril 1995 ; les difficultés de communication nous ont conduit à reporter leur séminaire. Mais ce n'est qu'une partie remise car nous allons, dans les 48 ou 72 heures aller vers eux.

D'ores et déjà, nous venons par le présent séminaire de N'Djaména de contribuer à la formation de 132 cadres de l'administration territoriale, de la Cour d'Appel et des hommes de presse.

DISCOURS DU REPRESENTANT AMEX INTERNATIONAL

DISCOURS DE CLOTURE PRODUCE PAR LE REPRESENTANT D'AMEX

- Monsieur le Président,
- Excellence Représentant USAID
- Mesdames, Messieurs,

C'est avec un grand plaisir pour moi de participer au séminaire désigné de préparer les cadres territoriaux pour le processus électoral au Tchad. C'est la cinquième fois. Allah merci, que j'ai eu le privilège unique de contribuer au processus démocratique en Afrique.

Monsieur le Président, trois jours de formation à chaque session du séminaire ne sont pas assez suffisants pour maîtriser un sujet assez vaste comme le processus électoral. Néanmoins, comme disent les chinois : un trajet de mille kilomètres commence toujours par le premier kilomètre. Toutes les démocraties du monde ont commencé par le chemin que nous avons choisi, mais comme disent encore les chinois la beauté de la montagne est toujours au sommet. Nous arriverons au sommet de la montagne. *Viam* Parentes, on dit en Latin : préparant le chemin. Nous préparons le chemin, le chemin vers la démocratie, la stabilité et la paix. Nous préparons le chemin vers le développement économique du Tchad et d'Afrique tout entier. Oui, "la révolution démocratique qui balaye le monde depuis quelques années a change la vie de millions de personnes et modifié le cours de l'histoire" dit le NDI. *Dum Vivo Spero*. Voilà le rôle qu'AMEX INTERNATIONAL, avec le support principal de l'USAID a choisi de jouer au Tchad en collaboration de GERDDES-TCHAD.

Pendant les trois jours de chaque sessions, nous avons abordé les phases principales du processus électoral ; l'échine de la supervision et du contrôle ; les acteurs principaux du processus électoral en particulier la CENI, les partis politiques et les administrateurs territoriaux ; la procédure et la modalité par des simulations de vote. Avec tous les documents que le GERDDES-TCHAD va vous fournir et les recommandations faites par vous, je n'ai aucun doute que vous pouviez organiser et superviser des élections libres, équitables, transparentes et pacifiques.

Permettez-moi, Monsieur le Président, Excellence, Mesdames, Messieurs d'exprimer au nom d'AMEX INTERNATIONAL et de mon collègue, Monsieur Mohamed Traoré, ma gratitude pour l'accueil chaleureux que vous nous avez réservé pendant notre séjour au Tchad. Je voudrais saisir l'occasion de dire simplement "thank you" au gouvernement des Etats Unis d'Amérique et USAID.

Merci et au revoir.

AMEX INTERNATIONAL - Formation des Administrateurs en election
Tchad : mars/avril 1995 - MOHAMADE TRAORE ; Hilary MIEZAH

ANNEX 4

Programs of the seminars

GERIDES - AFRIQUE

GERIDES - TCHAD

AMEX International Inc.

USAID

**PROGRAMME DE FORMATION DES ADMINISTRATEURS
ET MAGISTRATS**

SUR

L'ADMINISTRATION DES ELECTIONS

I - THEMES

1°/- La mise en place des instruments de gestion du processus électoral

- Les textes (Constitution, loi électorale, loi sur la CENI, les Décrets).
- L'organisation matérielle du processus.

2°/- La responsabilité des administrateurs :

- Chefs de circonscriptions administratives
- Problème de sécurité
- Les rapports avec les chefs traditionnels et la CENI
- Neutralité de l'administration.

3°/- Le déroulement des opérations

- Opérations préélectorales
(recensement, listes électorales, cartes électorales)
- Déroulement du scrutin (les bureaux de vote)
- Proclamation des résultats et le rôle du juge en cas de contestation.

LIEUX	DATES	PARTICIPANTS
N'DJAMENA	11 au 24/03/95	Tous les Préfets Le Maire de N'Djaména Le Directeur Général de l'Intérieur L'Inspecteur de l'Administration Territoriale et les Directeurs des services en dépendant
	06/au 08/04/95	Tous les Préfets Adjointes Tous les Chefs d'arrondissement de N'Djaména Tous les membres de la Cour d'Appel de N'Djaména Le Secrétaire Général de la Mairie de N'Djaména Les deux Adjointes au Maire de la ville de N'Djaména
ABECHE	04 au 06/04/95	Tous les Sous-Préfets des préfectures de BET, Batha, Guéra, Kanem, Lac Ouaddai et Biltine Le Sous-Préfet de Bokoro Le Président du comité de Gestion d'Abéché
	07/au 09/04/95	Tous les chefs de PA, des préfectures de BET, Batha, Guéra, Kanem, Ouaddai et Biltine Les chef de PA de la Sous-Préfecture de Bokoro
	10 au 10/04/95	Les Sous-Préfets Adjointes des préfectures de BET Batha, Guéra, Kanem, Lac, Ouaddai et Biltine Le secrétaire Général du Comité de gestion d'Abéché
SARH	27 au 29/03/95	Tous les sous-Préfets des préfectures de Salamat Logone Occidentale, Logone Orientale, Mayo-Kebbi Chari-Baguirmi (moins Bokoro), Moyen-Chari et Tandjilé Les Présidents des Comités de Gestion des villes de Bongor, Sarh et Moundou.
	27/ au 09/03/95	Tous les Chefs de PA de Mayo-Kebbi, Tandjilé, Logone Occidentale, Logone Orientale, Salamat et Chari-Baguirmi (moins Bokoro)
	01/ au 04/04/95	Les sous-Préfets Adjointes de Moyen-Chari, Tandjilé, Mayo-Kebbi, Logone Occidentale, Logone Orientale, Salamat et Chari-Baguirmi (moins Bokoro) Les Secrétaires Généraux des Comités de Gestion des villes de Bongor, Sarh et Moundou.

**GERDDES-TCHAD
AMEX INTERNATIONAL
USAID**

SESSION DE FORMATION A L'ADMINISTRATION DES ELECTIONS

Premiere session : du 29 au 31 Mars 1995

Deuxieme session : du 03 au 05 Avril 1995

PROGRAMME DU SEMINAIRE DE SARH

JOURNEES DES 29 MARS ET 03 AVRIL 1995 :

- 7 h 300 : Mise en place terminée à l'Ecole Normale d'Instituteurs
- 8 h 00: Arrivée des participants et de des invités
- 8 h 15 : Cérémonie d'ouverture.
- . Présentation du programme
 - . Mot de bienvenue de l'Autorité Administrative
 - . Intervention du représentant de l'USAID (AMEX International)
 - . Discours d'ouverture par le GERDDES-TCHAD
- 9 h 00 : Suspension de séance.
- 9 h 15 : Séance plénière sur l'Aperçu théorique de la gestion et de l'observation des élections : Constitution, Code électoral, CENI"
- . Président: TAB TILO
 - . Rapporteur : Djimet ARabi
 - . Intervenants : MOHAMED TRAORE et Hilary MIEZAH
- 10 h 15 : Débats
- 11 h 15 : Pause-café.
- 11 h 45 : Séance plénière sur "Elaboration d'un plan d'action"
- . Président: Mohamed Traoré
 - . Rapporteur : Mme Aché NABIA
 - . Intervenant : Hilary MIEZAH
- 12 h 45 : Pause
- 13 h 45 : Débats
- 14 h 45 : Pause

15 H : "Les opérations électorales :
 . éducation civique
 . enregistrement
 . découpage électoral
 . scrutin.

Président : Djimet Arabi

Rapporteur : TAB TILO

Intervenants : Hilary MIEZAH et Mme Ache NABIA

16 h : Débats

17 h : Suspension de séance

JOURNEES DU 30 MARS ET DU 04 AVRIL 1995 :

8 h 00 : Plénière sur "Les acteurs principaux du processus électoral".

. Président : Dr Fidèle MBAINADINGATOLOUM M.

. Rapporteur : Djimet Arabi

. Intervenant : TAB TILO

9 h 00 : Débats

10 h 00 : Pause-café

10 h 30 : Plénière sur "L'organisation des élections"

. Président : Tab Tilo

. Rapporteur : Mme Aché NABIA

. Intervenants : Hilary MIEZAH, MOHAMED Traoré

11 h 30 : Débats

12 h 30 : Pause-café

14h-16h : Travaux en ateliers (1 heure par atelier)

Thème 1 : "Le jour des élections"

Animateurs : Mohamed Traoré
 Djimet Arabi

Rapporteur : Mme Aché NABIA

Thème 2 : "Les observateurs"

Animateurs : Hilary MIEZAH
 TAB TILO

Rapporteur : Fidèle MOLELE

16h - 17 h : Evaluation générale

17 h : Suspension de séance.

JOURNEES DU 31 MARS ET DU 05 AVRIL 1995 :

8h-10h : Simulation d'un bureau de vote

- Accueil des membres du bureau de vote, des délégués et des observateurs
- désignation des tâches et instructions
- préparation du bureau et mise en place des assesseurs
- place des délégués et des observateurs
- procédure de vote, de l'ouverture la clôture
- dépouillement, procès verbal de dépouillement
- résultats provisoires et transmission des résultats

10 h - 10 h 30 : Pause café

10 h 30 - 13 heures : Critiques et recommandations.

SESSION DE FORMATION
A L'ADMINISTRATION DES ELECTIONS

JOURNEE DU 8 AVRIL 1995

- 8 H: Séance pléniere sur "Aperçu théorique de la gestion et de l'observation des élections: Constitution, Code électoral, CENI
- Président: TAB TILO
Rapporteur: DJIMET ARABI
Intervenants: MOHAMED TRAORE et HILARY MIEZAH
- 9 H: Débats
- 10 H: Pause café
- 10 H 30: Séance pléniere sur "Elaboration d'un plan d'action"
- Président: MOHAMED TRAORE
Rapporteur: Mme ACHE NABIA
Intervenant: HILARY MIEZAH
- 12 H 30: Débats
- 14 H: Pause
- 14 H 30: Thème: "Les opérations électorales (généralité, liste, sécurité, découpage"
- Président: DJIMET ARABI
Rapporteur: TAB TILO
Intervenant: HILARY MIEZAH, MOHAMED TRAORE, ACHE NABIA et DJATTO
- 15 H 30: Débats
- 16 H 30: Suspension de séance

JOURNEE DU 9 AVRIL 1995

- 8 H: Pléniere sur "Les acteurs principaux du processus électoral"
- Président: DJATTO
Rapporteur: DJIMET ARABI
Intervenant: TAB TILO et HILARY MIEZAH
- 9 H: Débats
- 10 H 30: Pause café
- 10 H 30: Pléniere sur "l'observation des elections"
- Président: TAB TILO
Rapporteur: Mme ACHE NABIA
Intervenant: HILARY MIEZAH et MOHAMED TRAORE
- 11 H 30: Débats
- 12 H 30: Pause café
- 14 H: Travaux en Ateliers (1H par atelier)
- Thème 1: Le jour des élections
- les documents électoraux
 - le déroulement dans le bureau
 - mode de scrutin au Tchad
- Animateurs: MOHAMED TRAORE et DJIMET ARABI
Rapporteur: Mme ACHE NABIA
- Thème 2: Les techniques d'observation
- Animateurs: HILARY MIEZAH et TAB TILO
Rapporteur: DJATTO
- 16 H: Evaluation générale
- 17 H: Suspension de séance

JOURNEE DU 10 AVRIL 1995

- 08 H: Simulation d'un bureau de vote
 Accueil des membres du bureau de vote, des délégués et des observateurs
 Désignations des tâches et instructions
 Préparation du bureau et mise en place des accessoires
 Place des délégués et des observateurs
 Procédure de vote de l'ouverture à la clôture
 Dépouillement, procès-verbal de dépouillement
 Résultats provisoires et transmission des résultats
- 10 H: Pause café
- 10 H 30: Critiques et recommandations aux autorités
- 15 H: Cérémonie de clôture sous la Présidence de CENI

AMEX INTERNATIONAL

**SEMINAIRE SUR L'ADMINISTRATION DES ELECTIONS
ABECHE DU 14 AU 16 AVRIL 1995**

PROGRAMME

Journée du 14 avril 1995 :

15 h 00 Mise en place terminée.
15 h 30 Cérémonie d'ouverture
- Intervention du Vice-Président du GERDES-TCHAD
- Intervention du Représentant d'AMEX INTERNATIONAL
- Discours d'ouverture du Préfet du Ouaddaï

15 h 50 Suspension de séance.

16 h 00

1 - Séance plénière sur "Aperçu théorique de la gestion et de l'observation des élections : Constitution, Code Electoral, Loi sur la CENI"

Président : TAB TILO

Rapporteur : DJIMET ARABI

Intervenants : Hilary MIEZAH et MOHAMED TRAORE

2 - Séance plénière sur "Elaboration d'un plan d'action".

Président : MOHAMED TRAORE

Rapporteur : TAB TILO

Intervenants : Hilary MIEZAH

18 h 00 : Suspension de la séance.

Journée du 15 avril 1995 :

7h 30 - 8h : Débats

8 h 00 1 - Séance plénière sur "Les acteurs principaux du processus électoral".

Président : MOHAMED TRAORE

Rapporteur : DJIMET ARABI

Intervenants : Hilary MIEZAH et TAB TILO

Sur : " Le rôle des Administrateurs dans le processus électoral".

2 - Séance plénière sur "Les opérations électorales":

- éducation civique
- enregistrement (liste électorale)
- découpage électoral
- scrutin.

Président : DJIMET ARABI

Rapporteur : TAB TILO

Intervenants : MOHAMED TRAORE et Hilary MIEZAH

10 h 00 Pause-Café

10h300 : Débats

12h 00 Séance plénière sur l'observation des élections"

13h 00 Suspension des séances.

14h 00 Travaux en atelier.

Thème : "Le jour des élections" :

- les documents électoraux,
- le déroulement dans les bureaux de vote
- le mode de scrutin au Tchad.

Président : Fidèle MOLELE MBAINDINGATOLOUM

Animateurs : MOHAMED TRAORE, Hilary MIEZAH, TAB TILO
DJIMET ARABI

16h 00 Suspension de séance.

Journée du 16 avril 1995 :

7h30-9h00 Débats

9h00 Simulation d'un bureau de vote :

- Accueil des membres du bureau de vote
- Désignation des tâches et instructions
- Préparation du bureau et mise en place des accessoires
- Places des délégués et des observateurs
- Procédure de vote de l'ouverture à la clôture
- Dépouillement, Procès-verbal de dépouillement
- Résultats provisoires et transmission des résultats

11h-12h Critiques et recommandations aux autorités.

12h-12h30 Cérémonie de clôture :

- Intervention du Vice-Président du GERDDES-TCHAD
- Intervention du Représentant d'AMEX INTERNATIONAL
- Discours de clôture par le Préfet Adjoint du Ouaddaï.

12h30-13h Pot de clôture.

ANNEX 5:
Training Proceedings

1

**DOCUMENT DE SYNTHÈSE SUR LE SEMINAIRE DE FORMATION SUR
L'ADMINISTRATION DES ELECTIONS**

INTRODUCTION

Le Tchad s'est engagé sur la voie démocratique. La phase essentielle de ce processus fut la tenue d'une Conférence Nationale Souveraine qui mis en place des organes de transition (Gouvernement, Conseil Supérieur de la Transition). Ces organes ont entre autres missions l'organisation des élections libres et transparentes pour la mise en place des institutions démocratiquement élues.

Le processus démocratique engagé ne peut réussir si aucune action de formation des citoyens et surtout de certains acteurs comme les administrateurs et magistrats n'est engagée.

Même si les élections sont organisées et supervisées par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), les administrateurs et magistrats sont des acteurs incontournables. Les uns représentant l'Etat gèrent les circonscriptions administratives où sont logées les circonscriptions électorales.

Les autres sont compétents pour recevoir les candidatures, trancher les conflits électoraux éventuels et proclamer les résultats.

Une maîtrise des instruments juridiques par ces acteurs est un gage de réussite du processus électoral au Tchad.

Le séminaire de formation sur l'Administration des élections organisé par le GERDDES-TCHAD en collaboration avec AMEX International et financé par l'USAID qui s'est déroulé à N'Djaména (deux sessions), Sarh (deux sessions) et Abéché du 23 mars au 17 avril 1995 se situe dans ce cadre.

Ont pris part à cette série de sessions de formation animée par les membres du GERDDES-Tchad, les experts nationaux et internationaux plusieurs Préfets et leurs Adjoints, Sous-Préfets et leurs Adjoints, les Chefs de Postes Administratifs, les Conseillers de la Cour d'Appel de N'Djaména, les Magistrats, les Maires et leurs Adjoints, les cadres supérieurs du Ministère de l'Intérieur, le Directeur Général et les directeurs de services de ce Département ministériel.

Pour l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique ayant pris part à la cérémonie d'ouverture, une dynamique positive pourrait se dégager à travers cette formation à condition que la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) travaille en toute indépendance.

Quant au GERDDES-Tchad dont l'objectif principal est la promotion de la démocratie non partisane pour aboutir à un

76

développement économique et social, la formation des administrateurs et magistrats aux mécanismes et techniques électoraux leur permet en toute objectivité de participer à l'exécution des opérations électorales malgré le fait que pèsent sur eux des contraintes liées au fait qu'ils sont les représentants du Gouvernement dans les différentes circonscriptions administratives.

Première journée : 23 mars 1995

- La première session de N'Djaména a débuté le 23 mars 1995. Les thèmes traités portaient sur la mise en place des instruments de gestion du processus électoral.

De l'avis des intervenants qui ont repris une citation de Martin Luther King, "Un peuple sans le vote est un peuple sans le pouvoir".

Le séminaire qui est un cadre d'échange d'expérience contribue à soutenir le processus électoral au Tchad.

L'intervenant principal, M. Traoré a fait une analyse sur les textes tchadiens fondant la démocratie. Si la démocratie semble être un objectif poursuivi par le peuple tchadien depuis des années, quels sont les instruments juridiques qui la concrétisent.

Il a fait un rappel de différentes étapes franchies (Conférence Nationale Souveraine, adoption de différents textes la mis en place des dernières institutions).

Outre la Charte de transition, les instruments principaux mis en place sont : le projet de constitution et le code électoral.

I - LA CONSTITUTION :

La constitution traduit la volonté du peuple tchadien notamment un Etat de droit où les libertés sont garanties. La constitution fixe les conditions de désignation de ceux qui auront pour mission de gouverner le pays. Elle fixe le statut des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

A - LE POUVOIR EXECUTIF :

La constitution instaure un bicaméralisme entre un Président de la république et un Premier Ministre.

* Le Président de la République :

Il doit remplir un certain nombre de conditions pour être élu (conditions d'éligibilité) qu'il s'agisse de la nationalité, de la jouissance des droits civiques, de santé. Outre ces premières conditions, il doit verser au Trésor Public une caution de 5.000.000 F CFA.

Il est élu pour 5 ans et rééligible une seule fois.

Le Président de la République a de nombreux pouvoirs notamment la nomination du Premier Ministre et des hauts fonctionnaires, la promulgation des lois, le recours au référendum. Il détient des pouvoirs exceptionnels en cas de nécessité.

Le fait que le mandat du Président de la République soit plus long que celui des parlementaires posera le problème de cohabitation en cas de changement de majorité entre les deux élections.

* Le Premier Ministre :

Il ne peut être démis par le Président de la République. C'est plutôt lui qui remet sa démission au Chef de l'Etat. D'ailleurs c'est là une des limites aux pouvoirs du Président de la République.

Le Premier Ministre peut facilement être renversé par le parlement que démis de ses fonctions par le Président de la République.

B - LE POUVOIR LEGISLATIF :

La constitution tchadienne a opté pour un bicaméralisme (une assemblée nationale et le Sénat) alors que la majorité des Etats Africains ont retenu le système monocaméral (une assemblée unique).

Quels seraient les rapports entre les deux chambres. Toutes les deux ont le pouvoir de proposer les lois. Il y a un mécanisme appelé "la navette" qui permet que la loi proposée soit examinée à tour de rôle par chacune des chambres.

En cas de désaccord entre les deux chambres au terme de la navette, c'est une commission mixte paritaire qui doit proposer le texte final.

Toutefois, en matière de lois des finances, l'assemblée nationale représentant le peuple (le contribuable) a le dernier mot.

C - LE POUVOIR JUDICIAIRE :

L'organe important en matière électorale est la Cour d'Appel.

Elle reçoit les candidatures, statue sur les litiges préélectoraux relatifs aux listes électorales, aux candidatures. Elle proclame les résultats des différentes consultations et tranche les contestations portant sur les fraudes et les résultats aux-mêmes.

II - LE CODE ELECTORAL :

Un préalable incontournable a été rappelé : chaque administrateur doit avoir un code électoral.

Le code électoral reprend l'essentiel des dispositions de la constitution.

Il faut distinguer 3 phases dans les élections (la phase préélectorale, la phase électorale et la phase post-électorale).

A - LA PHASE PREELECTORALE :

Durant cette phase, certaines conditions essentielles doivent être remplies : recensement électoral, délivrance des cartes d'électeurs, établissement des listes électorales, la déclaration des candidatures, etc.

Chaque circonscription électorale qui est un découpage du territoire pour l'élection d'un député doit avoir sa propre liste.

L'établissement des listes permet de remettre aux citoyens les cartes leur permettant le jour du scrutin de remplir leur devoir. La carte d'électeur est strictement personnelle et ne peut être cédée sauf en cas de vote par procuration.

Pour les candidats, l'accès aux panneaux d'affichage, au temps de parole, aux médias est réglé équitablement.

Le Haut Conseil de Communication veille à la répartition égale du temps entre les candidats en lice.

B - LA PHASE ELECTORALE :

Chaque circonscription est pourvue d'un certain nombre de bureaux de vote en fonction du nombre de la population, de la distance entre les villages, des phénomènes sociologiques.

Chaque bureau de vote est composé de 5 personnes dont un Président, un vice-Président, deux Assesseurs et un Secrétaire.

Dans les autres pays, le jour du vote est un jour férié. Le Tchad semble opter pour les élections le dimanche.

Pendant le scrutin et au moment du dépouillement, la transparence s'impose. Il se déroule en présence des délégués des partis politiques et des observateurs nationaux et internationaux.

C - LA PHASE POST-ELECTORALE :

Les contestations portées devant la Cour d'Appel pour les présidentielles. Le délai de recours est de 5 jours. Pour les

autres élections ce délai est de 15 jours.

Mais même s'il y a des fraudes, le juge n'est pas obligé d'annuler le vote. Il peut dire qu'il s'agit d'une fraude minime qui ne change en rien les résultats.

Un bon officier électoral doit bien respecter la loi et toutes les directives administratives.

Les exposés ont provoqué des questions variées et des observations de la part des séminaristes.

- Un premier participant a souligné la contradiction qui existe entre la loi l'électorale et la constitution.

Pour se présenter comme candidat dans une préfecture, il faut y avoir une attache. C'était l'exigence du texte constitutionnel. Or aujourd'hui la loi électorale (art. 156) exige la résidence.

- Un deuxième participant a voulu savoir comment procéder, dans le cadre d'élections parlementaires si l'on veut voter pour un frère qui se présente dans une circonscription électoral en province alors qu'on se trouverait à N'Djaména.

- Un troisième intervenant a fait remarquer que le pouvoir référendaire du chef de l'Etat était basé sur le suffrage universel dont il était issu et donc qu'il avait la même légitimité que le parlement élu sur la même base.

- Un dernier intervenant a déploré que l'on organise à la hâte des élections et que l'on exige la condition de résidence au Tchad, alors que bon nombre de candidats ont été contraints à l'exil. N'est-ce pas les défavoriser ?

Les intervenants (Monsieur Miezah et Monsieur Traoré) ont tenté d'apporter des éléments de réponse aux interrogations des uns et des autres.

- Dans l'hypothèse d'une contradiction entre les deux textes, il faut revoir l'un d'eux pour rétablir l'harmonie.

De même si on exige une attache à une préfecture c'est parce que dans la plupart des démocraties, on n'aime pas le "parachutage" électoral.

- S'agissant du vote des personnes en déplacement, l'électeur a un choix à faire. Soit il vote dans son nouveau lieu de résidence et il en fait la demande dix jours avant le scrutin pour avoir une nouvelle carte d'électeur, soit il repart pour voter là où il s'est déjà inscrit avec son ancienne carte.

Au Mali, la même disposition retraignant le droit d'être candidat aux non résidents était aussi prévue mais des dérogations ont été accordées aux exilés maliens pour leur permettre de se présenter aux différentes élections.

Les travaux se sont poursuivis en atelier à la fin de la journée.

DEUXIEME JOURNEE DU SEMINAIRE : 24 mars 1995

Conformément au Programme, les séances de la deuxième journée du séminaire de formation portant sur "L'Administration des élections" ont été consacrées à :

- l'audition des rapports des ateliers suivie d'un débat ;
- puis à l'écoute d'une communication faite par M. Djimrangar Dadnadji, Formateur du GERDES-TCHAD ;
- et enfin, aux discussions en ateliers sur deux thèmes :

I - RAPPORT DES TRAVAUX EN ATELIER :

- Pour ce qui est des rapports des ateliers, ils ont porté successivement sur les deux sujets suivants :

- * la confection des listes électorales
- * le découpage électoral.

a)- La confection des listes électorales :

Le rapport sur ce thème a été fait par Monsieur ALLAHOU TAHER.

Rappelant les propos de Monsieur Mohamed Traoré qui était intervenu sur le sujet, M. ALLAHOU devait souligner que les textes de base sur lesquels reposait la confection des listes électorales au Tchad étaient le projet de constitution et le code électoral.

Au regard de cette réglementation, il fallait, avant toute élection, procéder au recensement des électeurs. Le recensement doit être un acte crédible pour qu'il y ait des élections libres, équitables et transparentes. Au cours du recensement, des cartes d'électeur doivent être distribuées.

Suite aux discussions qu'il y a eu en atelier, les participants ont pu apprendre, grâce à la présence du Directeur Général du Ministère de l'Intérieur, M OUMAROU DJIBRILLA, que dans les dernières listes électorales confectionnées au Tchad, il est prévu :

- un bureau de vote pour 1.000 électeurs inscrits,
- un registre,
- des fiches d'émargement.

Par ailleurs, en fonction de leur importance numérique, les différents quartiers et arrondissements de N'Djaména

comporteront un nombre plus ou moins grand de bureaux de vote.

Toujours au cours des travaux en atelier, des questions ont été soulevées, comme celles concernant le recensement des nomades en déplacement permanent ou celui des citoyens ne disposant pas de la carte d'identité nationale.

A toutes ces questions, l'intervenant, M Mohamed Traoré devait répondre en indiquant que dans certaines de ses dispositions, le code électoral a prévu des solutions pour ces cas, tels que les bureaux de recensement itinérants pour les nomades ou le témoignage des chefs en ce qui concerne les personnes ne possédant pas de carte d'identité.

Lors des interventions qui ont suivi la présentation de ce rapport, des compléments ont été apportés aux divers points évoqués. Ainsi, a-t-il été rappelé que le recensement électoral n'est pas un recensement général de la population. Le recensement électoral concerne seulement la population en âge de voter. Il n'y a donc pas lieu d'inscrire sur les listes électorales les mineurs ou les adultes ne jouissant pas de leurs droits civiques. A cet égard, il se pose la difficulté de savoir comment collecter les données sur le terrain pour établir des fichiers fiables, surtout qu'il n'y a pas de méthode plus efficace que d'autres. Il a été relevé, par exemple, que les services du casier judiciaire au Tchad n'ont pratiquement pas de moyens de contrôle. Il ne serait pas surprenant dans ces conditions que des condamnés pour crime se fassent ainsi recenser et puissent disposer de leur carte d'électeur.

Plusieurs questions ont encore été posées, comme celle relative à la radiation et à l'addition sur les listes électorales des nomades ou celle concernant la crédibilité du recensement au Tchad. Mais les formateurs ont dû intervenir pour mettre un terme, en rappelant que le principe de la plénière n'est pas de revenir sur les débats des travaux en atelier. Il s'agit de vérifier si la communication qui a été faite sur la confection des listes électorales a été bien comprise.

Dans tous les cas, devaient conclure les deux experts, la démocratie est un long processus. L'établissement des listes électorales pose beaucoup de problèmes qu'il faut résoudre progressivement. L'expérience d'autres pays montre que l'Administration au pouvoir a souvent tendance à gonfler les chiffres, comme récemment au Cambodge. Néanmoins, il est possible de confectionner des listes électorales crédibles avec la bonne volonté de toutes les parties prenantes. Il en a été ainsi au Mali où les agents recenseurs ont été fournis aussi bien par l'administration que par les partis politiques et les associations de la société civile. Le plus important, c'est l'existence d'un registre pour le recensement électoral.

b)- Le découpage électoral :

Le rapporteur devait indiquer que l'introduction aux échanges en atelier sur ce thème avait été faite par M Djimrangar Dadnadjji.

AV

A cet égard, l'intervenant a rappelé que le découpage électoral est un aspect déterminant des opérations électorales après le recensement électoral. Il a un double but :

- rapprocher les bureaux de vote des électeurs ;
- assurer la représentation des citoyens dans les assemblées parlementaires.

Pour ce faire, il y a un choix à opérer : soit privilégier l'espace géographique dans la délimitation des circonscriptions électorales, soit privilégier la démographie. Mais la tendance actuelle est à la combinaison des deux critères.

En toute hypothèse, le découpage électoral répond généralement à des préoccupations d'ordre politique. Souvent, les gouvernements en place se soucient, dans la délimitation des circonscriptions électorales, de leurs intérêts partisans.

Au Tchad, ce sont les articles 37, 38 et 151 du projet de code électoral qui fixent les modalités du découpage électoral. Ainsi, l'art 37 précise que pour les élections référendaires et présidentielles, le territoire national et les représentations diplomatiques ou consulaires du Tchad à l'étranger constituent des circonscriptions électorales. Pour ce qui est des consultations législatives, les circonscriptions électorales sont la sous-préfecture et les arrondissements de N'Djaména. L'art. 38 indique les modalités de création des bureaux de vote en fonction du nombre des électeurs et des contraintes locales dans chaque circonscription électorale. Enfin, l'art. 151 fixe les modalités d'attribution des sièges de député à chaque circonscription électorale.

Dans les débats intervenus à la suite de cette introduction, il a été souligné la nécessité de la collaboration des Administrateurs et leur rôle indispensable dans l'opération du découpage électoral, notamment dans la création des bureaux de vote, tâche purement technique, qui requiert leur implication entière.

Au cours des interventions, il a encore été question du problème des populations nomades qui nécessite un traitement particulier. Ainsi, le code électoral prévoit, par exemple, des bureaux de vote itinérants pour les nomades. Mais on pourrait aussi envisager, d'organiser un vote anticipé ou retardé pour ces populations et pour les zones difficiles d'accès en général.

Dans tous les cas, le rôle des administrateurs est indispensable. Ils doivent être impliqués dans tout le processus du découpage électoral. Pour ce faire, devait rappeler M. Miezah, avant tout découpage, il faudrait prendre en considération un certain nombre de critères comme les conditions géographiques, les liens économiques ou les intérêts communs aux populations, les liens ethniques ou encore la distance qu'il faut parcourir pour atteindre un bureau de vote.

Mais il ne faudrait pas oublier que la multiplication

des bureaux de vote entraîne aussi l'augmentation du coût financier correspondant, avec la multiplication des documents pour le scrutin ainsi que l'augmentation du nombre des guides pour le jour du scrutin, en raison du taux élevé des électeurs analphabètes. AU Mali, par exemple, il a été créé un bureau de vote par village et le coût financier des élections s'est élevé à des centaines de millions de francs. La solution au problème financier pourrait être trouvée dans l'organisation simultanée des élections législatives et présidentielles.

En définitive, il a été souligné que le rôle des administrateurs demeure primordial dans le découpage électoral. Eux seuls sont à même de connaître et de mesurer les contraintes locales qui permettent de déterminer et d'installer les bureaux de vote.

II - EXPOSE SUR LA RESPONSABILITE DES ADMINISTRATEURS :

La communication sur ce thème a été faite par M Djimrangar Dadnadji, Formateur du GERDES-TCHAD, sous la présidence de M ADOUM Khamis également du GERDES-TCHAD.

De prime abord, M Djimrangar a indiqué que ce thème a été conçu sous forme de principes et de pratiques pour que des élections se déroulent en toute sécurité. La question qui se pose alors est de savoir quel rôle jouent les chefs des circonscriptions administratives et les chefs traditionnels dans le processus électoral.

Traiter de la responsabilité des administrateurs, devait encore souligner M Djimrangar, revient à faire la morale à de grandes personnes déjà beaucoup plus expérimentées. L'orateur s'était estimé mal à l'aise pour jouer ce rôle. Néanmoins, il avait tenu à rappeler que par rapport à la thématique de la Démocratie non-partisane, il s'agissait de savoir comment la question a été traitée dans la doctrine administrative du Tchad. Comment l'Etat administre les élections ?

Historiquement, en Afrique, par fidélité aux pratiques de la colonisation, l'Administration des élections a été confiée en général à l'organe étatique qui administre le territoire. Cette dévolution de la gestion des élections pouvait être totale ou partielle. Aujourd'hui, sous des contraintes politiques, des tentatives ont été faites pour confier la gestion des élections à des organes indépendants, comme à la Cour Suprême au Burkina Faso ou à la CENI au Tchad. La tendance actuelle du Droit Administratif est de confier l'administration des élections à des organes indépendants.

De toutes ces formules, une difficulté subsiste : la variété de ces formules nécessite toujours l'appui des représentants de l'Etat en province. Les élections demeurent, après tout, administratives. Quelles sont alors les responsabilités des administrateurs ?

Pour répondre à la question, il faut partir du postulat

1

que l'administration des élections est une activité administrative comme toute autre. Les agents chargés de gérer les élections sont des agents de l'Etat. Ils sont donc soumis à la déontologie administrative, notamment aux exigences de la représentation du Pouvoir Central et de la neutralité.

a) - L'exigence de la représentation du Pouvoir Central

Il ne s'agit pas ici d'une responsabilité spécifique aux élections. C'est dire que l'action des autorités administratives est soumise à l'ensemble des règles de fonctionnement des services publics qui se ramène à deux devoirs :

- devoir d'obéissance au pouvoir hiérarchique
- et devoir de loyalisme dans l'exécution des fonctions.

1 - Le devoir d'obéissance au pouvoir hiérarchique :

Le fondement de ce devoir est la nomination par le Gouvernement. On doit donc obéissance à celui qui vous a nommé.

En matière électorale, la difficulté vient de l'existence de ce supérieur hiérarchique. Mais ceci n'enlève pas à l'agent de commandement son rôle de représentation du Gouvernement et du dépositaire de l'ensemble des pouvoirs de l'Etat dans la localité. Le Chef de circonscription est à cet titre, associé à la mise en oeuvre des élections dans sa localité.

La portée du devoir d'obéissance est l'exécution des lois quelles qu'elles soient, afin de maintenir l'ordre public, assurer la sécurité des personnes et des biens. Le devoir d'obéissance s'étend donc aux élections.

2 - Le devoir de loyalisme :

C'est le dévouement au Président de la République ou au Gouvernement.

Certaines constitutions de certains pays, ce dévouement est dû à la personne même du supérieur (cas de l'Allemagne Nazie, de la Belgique, du Zaïre, ...). Il s'agit ici d'un loyalisme personnel.

Mais le loyalisme peut être gouvernemental ou national :

- il est gouvernemental lorsque le Gouvernement est considéré comme institution administrative. Les agents publics font leur devoir pour assurer le fonctionnement des services publics, pour servir l'Etat en tant qu'entité objective. Mais le Gouvernement peut être pris aussi comme régime politique. Dans ce cas le loyalisme est circonstanciel. La fidélité des agents au Gouvernement peut être basée sur la conviction ;

2

- le loyalisme est national, lorsqu'il est assuré à l'Etat considéré comme l'incarnation de la Nation. C'est donc être au service de la nation.

Le loyalisme pour l'agent public consiste également à respecter l'ensemble des textes dont le pays s'est doté. Cela suppose une conscience manifeste. C'est le cas par exemple du magistrat qui résiste aux pressions, ou de l'enseignant qui préfère enseigner que de transformer sa classe en une machine de guerre, ou encore de l'agent qui éclaire son ministre pour lui permettre de ne pas commettre des bêtises.

b)- Exigence de neutralité :

La neutralité ne signifie pas absence de conviction politique de l'administrateur. Mais comment doit-il faire pour que ses actes ne portent pas atteinte à cette neutralité lors des campagnes électorales par exemple ? Peut-il pousser les administrés à voter pour tel ou tel candidat ? La doctrine administrative le lui interdit. Cependant, au Tchad, avec le multipartisme, il y a eu un flottement. La note circulaire du Ministre de l'Intérieur en date du 14/07/92 a invité les agents de commandement à éviter des comportements tendant à privilégier telle ou telle formation politique au détriment des autres. Cette note recommandait à ces agents d'être à égale distance des formations politiques.

Dans le droit positif, en matière électorale, il est fait obligation à l'administrateur d'enregistrer les partis politiques conformément à la loi 45 (cf. art. 12) et de ne pas assurer la direction d'un parti politique. Toutefois, l'adhésion à un parti politique de leur choix est permise. Pendant les consultations électorales, il n'est autorisé que seulement les réunions des partis politiques légalisés. Mais ces réunions sont-elles soumises à une autorisation préalable ? L'article 120 du code électoral dispose que ces réunions sont libres.

Toutefois, des dispositions de l'Ordonnance 44 de 1962 réglementent les réunions publiques et celles de l'ordonnance 45 réglementent les attroupements. En toute neutralité, les administrateurs doivent assister aux réunions publiques en assurant l'ordre public lorsque les organisateurs en font la demande. Ils doivent veiller à la répartition équitable des espaces pour les affiches et également permettre un accès équitable aux médias des formations politiques.

Débat :

L'essentiel du débat qui avait suivi la communication sur la responsabilité des Administrateurs avait porté sur les principes du loyalisme et de la neutralité des administrateurs. Ainsi, certains séminaristes se demandaient s'il n'y a pas contradiction entre ces 2 principes ? Et que par rapport à la situation politique actuelle du Tchad, ces 2 principes valent-ils la peine d'être observés surtout qu'ils sont difficiles à mettre en oeuvre ?

En répondant à cette série de questions, M Djimrangar a d'abord relevé que ces 2 contraintes ne sont pas de même niveau. Le loyalisme s'applique verticalement tandis que la neutralité joue horizontalement. Certes, reconnaît l'orateur, que ces 2 principes sont difficiles à mettre en oeuvre néanmoins, il appartient aux administrateurs d'en faire bon usage. Par rapport à la note circulaire du Ministère de l'Intérieur rappelant les hommes de commandement à l'ordre, le Directeur Général de l'Intérieur a reconnu qu'il y avait certes eu des tentatives mais que la plupart de temps, c'était des accusations gratuites. Il a cité en exemple, le cas d'un chef d'un canton qui s'inquiète pour son trône parce qu'il appartient à un autre parti que celui au pouvoir.

En contribution au débat, un deuxième intervenant avait indiqué qu'il faut de la hauteur d'esprit et une certaine dose de culture conséquente à l'individu pour l'application de ces deux principes.

Cependant, selon ce même intervenant, il faut prendre en compte d'autres paramètres pour l'application de ces 2 principes notamment leur lien avec la légitimité. M Djimrangar a fait remarquer en réponse qu'il n'y a pas de lien entre ces principes. Le loyalisme est un principe administratif alors que la légitimité est un principe politique.

Un troisième intervenant a relevé qu'il y a contradiction entre démocratie et chefferie traditionnelle. Selon lui, on constate de nos jours que chaque fois qu'il y a disparition d'un chef, on procède à l'élection pour le remplacer alors que la dévolution de la chefferie traditionnelle est héréditaire. Il n'y a pas donc plus de tradition avec la démocratie. Cette intervention a amené M Traoré à faire part à l'assistance de l'expérience malienne. Dans les villages maliens, on a assisté au rejet des partis politiques sous prétexte que la démocratie qu'ils véhiculent est synonyme d'hypocrisie et mensonges. "Au village, disent les villageois, nous ne nous cachons pas pour voter notre chef. Nous le faisons en Assemblée Générale, c'est-à-dire devant tout le monde".

La dernière intervention concernait la sécurité du poste. Au Tchad, il n'existe pas une superstructure administrative où un fonctionnaire indésirable pour ses patrons du moment pouvait s'y réfugier. Dans ces conditions, peut-on demander à l'agent d'appliquer les principes du loyalisme et de la neutralité ? Sur ce point, M Traoré avait indiqué qu'au Mali, le Premier Ministre s'est débarrassé de 2 personnalités. Cela a suscité un débat à l'Assemblée Nationale. Selon toujours M Traoré, le Premier Ministre ne peut travailler qu'avec des collaborateurs qui lui sont loyaux car ces deux principes sont aussi des moyens subtiles pour faire obstacle dans l'exécution des actes. C'est le "spoils system" pratiqué aux USA et également en France.

LA SECURITE DE VOTE

La sécurité du vote a été présentée par M Djimrangar aux séminaristes regroupés dans 2 ateliers de travail. Cette sécurité nécessite un certain nombre de conditions qu'il faut réunir pour que le vote se déroule normalement. L'approche théorique de la sécurité de vote consiste à faire de sorte que l'électeur soit seul à connaître son choix. Pour que ce principe se matérialise, il faut que le vote soit secret. Pour ce faire, il faut des éléments suivants : un bureau de vote, un isolement, des enveloppes et des bulletins des candidats. ensuite, il faut s'assurer de la sécurité du votant, car avant et pendant le vote, celui-ci peut faire l'objet des menaces, d'intimidations et de violences.

Enfin, pour la sécurité du processus électoral, Djimrangar a indiqué qu'elle nécessite la confection des listes électorales, l'enregistrement des candidatures et des partis politiques et de faire en sorte qu'aucun candidat ne soit lésé en lui assurant la libre circulation de sa personne et de ses biens ainsi que la liberté des réunions.

Au Tchad, le code électoral garantit cette sécurité en trois points de vue :

- D'abord, au sein même du bureau de vote a rappelé M Djimrangar. D'après le code, c'est le Président qui en est responsable. il peut faire appel à la force publique (art. 55). Ensuite, le code électoral interdit dans son art 56, le port d'arme apparent ou caché. Un ensemble de dispositions pénales (art. 81 - 104) permettent de réprimer la fraude ou l'insécurité qui pouvaient survenir.

La sécurité du vote a fait remarquer Djimrangar, n'est pas seulement le désordre ou la violence. Il peut s'agir du dépouillement sur place des urnes ou de leur transport qui peuvent occasionner soit le bourrage des urnes ou l'insécurité.

Après la présentation de cet exposé, un débat a été instauré autour du thème. Selon un premier intervenant, des voix se sont élevées pour la création d'une force de sécurité pour le vote alors qu'on retrouve aucune trace dans le code électoral. N'y aura-t-il pas confusion des forces qui pouvaient occasionner l'insécurité ? D'autre part, la présence d'un homme en uniforme devant le bureau de vote ne peut-elle pas être source d'insécurité ? Cette série de questions a nécessité quelques observations.

D'abord, la question de sécurité envisagée ici est en dehors des forces publiques mais dans l'application des textes pour atteindre une sécurité aux résultats. D'autre part, il y a nécessité d'une éducation civique. Mais au préalable, il faut arriver à changer la mentalité de l'homme tchadien par l'information et l'éducation.

La nécessité d'une éducation n'est plus à démontrer.

14
reconnait un deuxième intervenant mais cela ne permet pas de passer de la force publique.

Car la vue des forces de l'ordre dissuade toute velléité et permet d'assurer l'ordre en campagne.

Le troisième intervenant était revenu sur l'existence d'une force spéciale et des observateurs.

Selon lui ce sont les partis d'opposition qui la réclamaient. Cette demande à son avis n'est plus nécessaire puisque les militants de ces partis seront représentés aux bureaux de vote. Ajouter à cela la campagne d'éducation civique, cela suffirait largement pour assurer la sécurité et la régularité du vote.

Un autre point très important a été soulevé par les séminaristes. Il s'agit de l'absence des ONG et des associations de la société civile dans la campagne d'éducation civique. Aussi, certains séminaristes ont regretté le fait que les partis politiques, surtout ceux de l'opposition, n'aient pas envisagé la formation de leurs militants.

Enfin, il est ressorti des débats qu'une recommandation doit être faite aux autorités pour que les conditions minimales soient réunies pour assurer la sécurité du vote, notamment les moyens matériels.

Une autre intervention relative à l'insécurité a été débattue par les séminaristes au cours des travaux en atelier. Il s'agit de l'environnement culturel qui ne permet pas de demander à un homme de se débarrasser de son poignard avant de pénétrer dans un bureau de vote. Cet homme refusera de le faire parce qu'il ne se sentira pas en sécurité.

Il y a d'autre part l'insécurité morale, devait relever cet intervenant. Il cite en exemple le cas d'un électeur lors des élections de 1989 qui a eu des ennuis. Sous la pression de ses commanditaires pour l'amener à prendre leur bulletin, celui-ci a cru bien faire en le mettant dans sa poche. Ce cas n'est pas le seul exemple, a ajouté l'intervenant. Il y a également un militant d'un parti politique qui a refusé de se faire recenser. Sa carte de parti lui suffit. Que se passera-t-il avec ce militant le jour du vote s'était demandé l'intervenant. Il s'avère nécessaire, selon les séminaristes, que la campagne de sensibilisation et d'information soit organisée par les partis politiques et dirigée à l'endroit de leurs militants. A cet effet, ces partis doivent tout faire pour dépassionner le débat. Car dans certaines contrées, certaines entités ne s'acceptent pas. Ils ne peuvent donc pas partager le même bureau de vote. Si la sensibilisation était si importante, pourquoi le Ministère de l'Intérieur a empêché la campagne civique des associations de la société civile, s'était demandé un séminariste. Cette question n'avait pas trouvé de réponse. Les séminaristes étaient tous unanimes à reconnaître qu'il faut sensibiliser également les militaires. Avis qui n'est pas partagé par le formateur

5

Djimrangar qui ne voit pas en des militaires des sources d'insécurité. Ce sont plutôt des chefs militaires. L'exemple de la Mauritanie devrait édifier les séminaristes a-t-il conclu.

Des craintes d'insécurité dans les zones de troubles avaient amené un autre participant à demander comment faire pour que les résultats des élections ne soient pas affectés ? M Djimrangar a fait remarquer que le thème de la sécurité du vote est traité au cours de ce séminaire par rapport à des zones où la loi du pays s'applique. Dès lors que la loi nationale ne s'applique pas dans ces zones troublées, on ne peut y organiser des élections. On a rapporté en complément d'information qu'une note du Directeur Général de la Gendarmerie transmise à la CENI fait mention du comportement exemplaire des Gendarmes dans le processus électoral et que le recensement électoral s'est fait sans difficultés dans les îles du Lac et le Logone Oriental, réputées zones troublées, il n'y a pas longtemps.

Troisième journée de la première session de formation de N'Djaména :

La troisième journée du séminaire des administrateurs a démarré par l'audition des rapports des travaux en atelier suivi d'un débat.

La plénière a repris par la communication faite par Mr Hilary MIEZAH.

Enfin, une simulation de vote a clôturé cette 1ère session de la formation des administrateurs des élections à N'Djaména.

I - RAPPORTS DES ATELIERS :

La sécurité du vote et l'observation des élections ont été les thèmes débattus en atelier.

a) - La sécurité du vote :

Dans son intervention, M Djimrangar a rappelé la notion de sécurité du vote en indiquant qu'il faut prendre toutes les dispositions pour que le vote se déroule normalement. Qu'il faut également la régularité de toutes les opérations électorales et s'assurer du secret du vote. La sécurité du vote devait conclure l'orateur, ne concerne pas seulement le président du bureau de vote et la force publique. Elle est l'affaire de tous les citoyens.

Dans les débats, 2 cas d'insécurité avaient retenu l'attention des séminaristes : l'intimidation et l'ignorance à laquelle s'ajoutent des attitudes incompatibles.

Il a été reconnu pour ces cas que seule l'éducation civique des citoyens était la solution.

1
Pour éviter l'insécurité due aux forces de l'ordre, il est conseillé de rechercher la collaboration des chefs militaires.

Quant aux zones d'insécurité, là où la loi du pays ne peut s'appliquer, il serait judicieux de faire selon les contraintes locales.

Enfin, la présence des forces étrangères et des observateurs ne peut être obtenue sans l'accord du Gouvernement. Mais l'important selon les séminaristes, c'est d'abord amener les partis politiques et les citoyens à comprendre leur rôle. En définitive, il faut de la sensibilisation et de l'éducation des citoyens à tous les niveaux.

M. Miezah a fait observer en guise de conclusion que dans l'organisation des élections, il faudra tenir toujours compte :

1 - des adversaires qui ne souhaitent pas le déroulement des scrutins ;

2 - de la sécurité qui doit être assurée dès l'annonce du vote, de l'impression des bulletins, des matériels et équipements afférents au vote, du transport des urnes et de leur stockage ;

3 - de l'organisme chargé de ce vote, des chefs de circonscriptions électorales et des partis politiques.

b) - L'observation des élections :

L'observateur des élections est celui qui s'occupe de tout le processus électoral. Dès le départ du processus, il doit être là pour s'assurer que les textes ne sont pas discriminatoires, il doit vérifier les registres et enfin les partis politiques en compétition.

Ainsi l'observation s'effectue à tous les niveaux du déroulement du processus électoral. C'est-à-dire de la campagne jusqu'au vote, l'observateur doit tout vérifier. L'observation concerne donc, les périodes pré-électorales du scrutin et post-électorales.

Son rôle étant de décourager la fraude pour rassurer l'électorat et la communauté internationale. A cet effet, il a accès facile au bureau de vote, pour s'assurer de l'impartialité de ses membres; accéder à l'électeur et aux partis politiques. Il doit s'assurer si le dépouillement s'est fait conformément à la loi et que d'éventuelles réclamations faites ont été acceptées. Mais qui peut être observateur ? Il peut s'agir des représentants des associations, de la communauté internationale, ceux des ONG ou des Etats étrangers.

Dans les débats, l'importance de l'observation a été souligné. Cependant, l'observateur n'a pas de pouvoir réel. Tout

(5)

juste une incidence au niveau politique. Aussi, serait-il intéressant de disposer des observateurs nationaux car ceux-ci connaissent mieux le terrain. Regarder, noter et rapporter sont les tâches essentielles de l'observateur qui doit être vigilant.

II - EXPOSE SUR LES OPERATIONS ELECTORALES :

En introduisant sa communication, M Miezah a indiqué que les opérations électorales sont composées de 3 phases essentielles qui correspondent respectivement à l'éducation civique des électeurs, à l'établissement de la liste électorale et au déroulement du scrutin.

A - Education Civique :

L'éducation civique qui est la première phase du processus électoral, consiste selon M Miezah, à informer le citoyen sur son droit de vote. Ainsi, le citoyen doit savoir qui est éligible, comment voter, où le faire et quand. C'est l'occasion de lui faire connaître les emblèmes des différents partis politiques. Mais qui est responsable de cette éducation ? Miezah annonce que c'est tout le monde. Cependant, au Tchad, reconnaît-il, c'est à la CENI, organe le plus concerné par le processus électoral, car il lui revient de superviser les élections, d'informer, d'éduquer le citoyen et l'amener à maîtriser la procédure électorale. M Miezah préconise donc une coopération intense entre la CENI et les différentes composantes de la population. Cette coopération devrait l'aider à former des comités d'éducation civique dans des régions, les communes. Ce comité sera composé des représentants des Ministères de l'Information, de l'Education Nationale, des représentants des Associations religieuses et des comités villageois.

La collaboration des partis politiques avec la CENI peut se matérialiser par l'éducation des militants par leurs partis politiques respectifs.

Pour cette éducation, suggère Miezah, tous les supports de communications devraient être exploités notamment la radio, la télévision, le cinéma, les chansons, les danses et les manifestations à caractère religieux et culturel et des hauts-parleurs fixés sur les véhicules.

B - L'établissement des listes électorales :

Cette deuxième phase du processus électoral différente du recensement général de la population ne doit pas être entachée d'irrégularités. Car avec une liste entachée d'erreurs, il n'y a pas d'élection digne a souligné M Miezah. L'orateur reconnaît que chaque pays a sa méthode pour confectionner la liste électorale mais l'idéal pour tous est que cette liste ne contienne pas 2 fois de suite le nom de la même personne ni des noms des personnes décédées. Elle doit s'établir dans le respect de la majorité qui est fixée à 18 ans, de la nationalité et de la capacité légale. En outre, les détails de cette carte

électorale doivent correspondre selon M. Miezah à ceux de la liste électorale et de la carte d'identité nationale.

C - Le déroulement du scrutin :

C'est la phase la plus décisive du processus. La CENI contrôle et la supervise tandis que les partis politiques regardent, notent et rapportent. Ces derniers ne doivent pas se mêler des élections, recommande Miezah. Il indique en outre que le scrutin doit se faire conformément aux textes.

La procédure du vote :

Le vote doit commencer à 7 heures et se terminer à 18 heures.

Le président du bureau de vote, rappelle Miezah, doit vérifier si les bulletins correspondent au nombre d'électeurs inscrits sur la liste. Il constate ensuite la présence de tous les représentants du bureau de vote.

Par ailleurs, le président du bureau vérifie, et montre aux gens que les urnes sont vides avant que le vote ne commence.

L'orateur rappelle que chaque bureau est doté d'un isolement pour assurer le secret du vote. Chaque électeur prend une enveloppe et des bulletins correspondant au nombre des candidats. Il met le bulletin de son choix dans l'enveloppe et l'introduit dans l'urne placée bien en vue dans le bureau de vote. Le votant trempe son doigt dans l'encre indélébile avant de quitter le bureau. Lorsque le vote prend fin, la liste d'émargement est signée par tous les membres du bureau de vote. Les urnes sont transportées immédiatement au lieu du dépouillement. Quatre scrutateurs sachant lire et écrire dépouillent les bulletins. L'urne est ouverte et le nombre d'enveloppe et des bulletins est vérifié.

Le dépouillement est fait devant les délégués des partis politiques. Les indications portées sur le bulletin sont lues à haute voix par 2 scrutateurs tour à tour. Les enveloppes sans bulletin sont comptées nulles. Après totalisation des suffrages, le résultat du dépouillement fait l'objet d'un procès-verbal comportant les observations des membres du bureau de vote, les partis politiques. Le président du bureau annonce à haute voix les résultats qui sont affichés. Le procès-verbal est établi en 3 exemplaires. Il comporte la signature des membres du bureau. Les délégués présents contresignent les procès-verbaux avant de les envoyer à la sous-commission de la CENI (art. 75 du code électoral).

Le bureau de vote transmet à la sous-commission les résultats avec les pièces suivantes : la liste d'émargement (cf. art. 75).

M. Miezah rappelle que le vote est secret, c'est-à-dire, un homme = une voix mais on peut voter par procuration.

* Le débat qui était ouvert à la suite de cette communication s'est focalisé sur l'éducation civique. Beaucoup de séminaristes se demandent si elle ne doit pas commencer longtemps à l'avance pour permettre aux citoyens de s'habituer à la pratique du vote.

En réponse, M Miezah indique que dans toutes les guerres pour la transmission du pouvoir, lorsqu'on cherche à sortir de cette logique, l'éducation civique devrait se faire à temps et cela doit se faire à travers les médias, la télévision, la radio.

Au Ghana, selon Miezah, des associations religieuses et autres associations ont été largement mises à contribution.

Le formateur Tab Tilo ajoute qu'il n'y a pas de moment précis pour l'éducation civique. Elle doit être permanente à toutes les phases pré, pendant et post-électorales.

D - La simulation :

M Traoré a dirigé la simulation du vote pour permettre aux séminaristes d'assimiler la procédure du vote le jour J.

Cette simulation fait apparaître les difficultés qui peuvent surgir le jour du vote. Notamment, le choix du bureau, la disposition des bulletins des candidats, le vote des électeurs inscrits ou non inscrits, des électeurs porteurs de plus de 2 procurations, le cas des électeurs malades, des électeurs nomades... A l'aide des dispositions du code électoral, Traoré a montré comment chacun des cas précités peut être résolu concrètement.

LE DEUXIEME SEMINAIRE DE N'DJAMENA DU 08 AU 12 AVRIL 1995 :

Le deuxième séminaire de N'Djaména a débuté le 08 avril 1995 pour prendre fin le 12 avril 1995.

Le premier jour : samedi 08 avril 1995 :

Les débats sur le premier thème ont directement commencé par la question des rapports de la CENI avec l'administration territoriale.

Les participants se sont également souciés d'autres questions :

- sur quelle liste doit-on avoir son nom ? La liste électorale à celle du recensement administratif ?

Comment se fait le vote par procuration ? Envoie-t-on une lettre au Président du bureau de vote ?

Sur le deuxième thème, les questions posées ont été les suivantes : rôle de la CENI et des administrations.

2

L'élaboration du plan d'action ne relève-t-il pas uniquement de la CENI et de ses sous-commissions électorales.

Pourquoi la CENI ne participe pas à ce séminaire ? Sa présence aurait permis d'éclaircir certains points. Les intervenants ont répondu que la CENI ne peut pas faire son travail seule. Ce travail incombe aussi aux autres acteurs. Par exemple, la sensibilisation pour l'éducation civique passe aussi par les Associations, les Eglises, les partis politiques. De même les administrateurs doivent apporter leur consensus.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur la liste électorale.

La présence de la CENI serait effectivement utile, car elle détient les réponses à certaines questions. Malgré l'insistance des organisateurs du séminaire pour que la CENI soit représentée par quelques membres, il n'a pas été donné suite à la demande de ceux-ci.

Sur le troisième thème, les débats ont mis en relief les problèmes de terrain lors du dernier recensement. L'attention a été attirée sur le fait qu'il reste encore des gens à recenser, après la clôture du recensement.

Des problèmes financiers subsistent encore, car les agents recenseurs n'ont pas été complètement payés ainsi que certains auxiliaires (forces de l'ordre, représentants des partis politiques, etc).

Le deuxième jour : lundi 10 avril 1995 :

Par rapport au thème sur "les acteurs principaux du processus électoral", Monsieur Miezah a insisté sur les mesures de sécurité à prendre et Monsieur TAB TILO a précisé qu'il appartient aux administrateurs d'assurer cette sécurité, comme le prévoient les articles 121 et suivants du code électoral, relatifs aux "rassemblements et manifestations électoraux". L'administrateur est responsable du climat politique dans sa région.

Un intervenant a demandé pourquoi les associations de la société civile ont été omises, alors qu'elles jouent un rôle important en matière d'éducation civique. Un autre a voulu savoir pourquoi le gouvernement avait empêché la campagne d'éducation civique en juillet 1994 ?

En réponse, les intervenants ont reconnu qu'il y a eu une omission regrettable, car les associations de la société civile font partie des acteurs principaux. En matière électorale, rien ne peut se faire sans une éducation intense de la population.

Quant aux motifs de l'interdiction de la campagne d'éducation civique, ils leur sont inconnus.

La présence de la CENI a encore été réclamée par

plusieurs séminaristes, qui auraient aimé que celle-ci explique quel est son plan d'action pour la poursuite du processus électoral.

Après la pause, le thème sur l'observation des élections, a été développé.

Les questions étaient nombreuses :

Comment s'acquiert la qualité d'observateur international ? Unilatéralement ou en accord avec le pays organisateur des élections ? Est-ce le pays organisateur qui demande des observateurs ? A qui incombe leur charge financière ?

A qui les observateurs rendent-ils compte ? à la CENI ? au Gouvernement ?

Depuis quand existe l'observation internationale, et joue-t-elle le même rôle en Afrique qu'en Occident ?

Selon les réponses de Monsieur Miezah, l'observation internationale est devenue une mode démocratique mondiale. C'est un phénomène récent en matière électorale et on y recourt aussi en Occident (exemple : le GERDES était admis comme observateur à des élections aux Etats-Unis). Les observateurs rédigent un rapport publié sous forme de brochure à l'intention de la communauté internationale. Pour garantir leur indépendance, ils assument les frais de leurs déplacements.

Monsieur Traoré a ajouté qu'il y a 2 sortes d'observateurs : ceux qui choisissent eux-mêmes d'aller dans tel ou tel pays, et ceux qui sont invités par ce pays (cas du Tchad) (art. 2 de la loi 44 sur la CENI).

L'observateur doit alors avoir une accréditation pour venir dans le pays.

L'atelier sur le mode de scrutin a été bien suivi. L'intérêt des séminaristes se mesure à partir de leur participation constante. Cependant, le mode de répartition des sièges à la plus forte moyenne a semblé quelque peu obscur. Il a fallu que M. Traoré reprenne ses explications.

Le troisième jour : mardi 11 avril 1995 :

Le début de la matinée a été consacré à l'atelier de la veille, reste inachevé. Le jour du scrutin est lui-même l'enjeu de plusieurs questions.

Les chefs de villages peuvent-ils être membres du bureau de vote ? Qu'entend-on par transparence de l'urne ? Quel usage doit être fait de la force publique pour garantir la sécurité ? Les résultats doivent-ils aussitôt être envoyés à la CENI ?

Il a été répondu qu'aucune disposition écrite

n'interdit aux chefs du village d'être membre du bureau de vote, mais on présume qu'ils ne peuvent en faire partie parce qu'ils représentent l'administration.

- En qui concerne la transparence de l'urne, il s'agit de fabriquer des urnes ayant au moins 1 ou 2 côtés vitrés. Mais cela signifie aussi que l'urne soit placée de manière à être visible de tous.

- En matière de sécurité, tout dépend de la situation du pays. On doit éviter de mettre systématiquement des gens armés dans le bureau de vote. Mais cel n'empêche pas de mobiliser la force publique et de la tenir prête dans des lieux où elle n'est pas visible de la population.

- Les résultats du bureau de vote doivent d'abord être immédiatement proclamés sur le lieu du vote avant d'être envoyés à la CENI locale. Les électeurs de chaque bureau doivent connaître les résultats de leur bureau les premiers sinon il y a des risques de fraude.

- Concernant le mode de scrutin, Monsieur Traoré a indiqué qu'au Mali, il faut un minimum de participation pour la validité du vote (au moins 25 % de votants).

- La simulation :

Elle est approuvée positivement par les experts qui ont félicité le bureau. Il y a eu un bon déroulement du vote, une bonne surveillance de la circulation des électeurs dans le bureau.

Il y a eu des erreurs de manipulation par l'unique scrutateur. Cela aurait été évité, si on avait eu 2 scrutateurs.

Conclusion :

Du séminaire de N'Djaména, on peut tirer plusieurs enseignements :

- Le séminaire répondait à une curiosité latente. Compte tenu des réactions suscitées, le séminaire a levé plusieurs équivoques par rapport aux votes précédents (législatives et référendaires sous H. Habré).

- Il a rappelé les principes de base : secret et liberté du vote.

- Il a comblé des lacunes (exemple : le scrutin majoritaire de liste avec répartition des voix à la plus forte moyenne, était inconnu de la plupart).

- Il a attiré l'attention sur les difficultés pratiques d'un bureau de vote : bon agencement, contrôler la circulation des électeurs, comptage des votes.

- Les besoins, la soif des administrateurs de province, d'être "associées" aux décisions prises dans la capitale et d'être informées à temps.

- Il a permis d'avoir accès aux expériences des autres pays.

LE SEMINAIRE DE SARH DU 29 MARS AU 5 AVRIL

Le séminaire de Sarh s'est déroulé du 29 mars au 5 avril 1995. Il a regroupé les préfets et sous-préfets (titulaires et adjoints), les chefs de poste administratif des sous-préfecture (Tandjilé, Salamat, Logone Oriental, Mayo Kebbi, Moyen Chari). Les séminaristes ont été formés successivement en deux périodes: du 29 mars au 31 mars, et du 03 avril au 05 avril 1995.

* 1er Séminaire (du 29 mars au 31 mars 1995)

Le 1er jour: le 29 mars 1995

Après l'ouverture officielle, la séance plénière a débuté par le thème "Aperçu théorique de la gestion et de l'observation des élections: Constitution, Code électoral, la CENI".

Premier à prendre la parole, Mr MIEZAH a rappelé avec force que le droit de vote est un droit de l'homme, dont l'exercice est rendu possible grâce à la loi électorale. Puis il a distingué les différentes phases du processus électoral notamment: la mise en place de la loi électorale, un organe qui supervise et organise les élections, l'information des citoyens par l'éducation civique, l'enregistrement des partis (publicité de leurs symboles, de leurs programmes); dépôt de candidatures... L'orateur a recommandé de toujours suivre la loi, une loi qui se doit d'être compréhensible pour tout électeur.

Le 2ème formateur, Mr TRAORE, a rappelé que les principales dispositions des textes de base: Constitution, Code électoral, lequel concerne toutes les élections à venir sauf les municipales, et traité de période préélectorale, électorale et post-électorale.

Les communications des deux intervenants ont fait l'objet de débats intéressants.

Un premier participant est parti du fait suivant: la dénonciation des fraudes électorales par certains organismes ne change rien au cours du vote. Exemple: 10 urnes détournées au profit du candidat gabonais OUMAR Bongo. Dans ces conditions la présence des observateurs peut-elle modifier ce genre de situation?

Un autre participant a soulevé une préoccupation

commune à l'ensemble des séminaristes: quel sera le rôle des administrateurs (sous-préfets, chefs de P.A) puisque c'est la CENI qui fait tout!

Cette préoccupation est revenue constamment, tout au long du séminaire. Maintes fois les participants ont demandé qu'on leur dise la démarcation des rôles entre la administrateurs et la CENI!

2ème thème : "Elaboration d'un plan d'action"

Pour Mr MIEZAH, en cette matière, il n'y a pas de modèle, chaque pays a son style, son genre d'administration. On peut cependant dégager les principes communs, pour parvenir à des élections libres.

En particulier prévoir un organe qui supervise les élections tel que la CENI.

Les autres organes de l'Etat doivent aussi contribuer à garantir un bon climat politique.

Pour les questions relatives à des détails, tels que: le jour du vote, l'organisation des bureaux de vote, les intervenants ont souligné que le code électoral ne peut prévoir tous les détails. Des instructions ultérieures viendront de la CENI pour régler les détails omis.

Le 2ème jour: le 30 mars 1995

Le 1er thème abordé, concernait " Les Acteurs principaux du processus électoral "

Mr MIEZAH a insisté sur le fait que " les acteurs principaux, c'est nous tous ". C'est le peuple sans lequel, il ne peut y avoir une atmosphère pacifique et harmonieuse, cela suppose une compréhension préalable de toutes les phases du processus électoral, basée sur l'éducation civique.

- C'est aussi les politiciens, qui ont le droit de savoir et de connaître toutes les dispositions de la loi de faire leur campagne sans crainte, et le devoir de respecter la loi électorale.

Les partis politiques doivent être enregistrés avec leurs couleurs, emblèmes...

- Les acteurs, ce sont aussi les observateurs nationaux et internationaux.

Prenant la parole à la suite de Mr MIEZAH, Mr TAB TILO s'est appesanti sur une catégorie d'acteurs: " les administrateurs " afin de délimiter leurs responsabilités, c'est à dire leur rôle dans le processus électoral.

Dans certains pays a-t-il dit, la gestion du vote peut

être confiée à l'administrateur. Dans le processus électoral, c'est la neutralité. Il doit être à égale distance de toutes forces politiques en présence, et laisser un égal accès aux médias, ne pas entraver la campagne électorale.

Les participants ont demandé quelle était leur place par rapport à la CENI; et quelles seraient les relations entre les administrateurs, les CENI locales et la CENI de N'Djaména.

Il leur a été répondu qu'on ne peut pas se passer de la collaboration des autorités administratives qui connaissent mieux le terrain et que les administrateurs obéissent aux CENI locales, lesquelles dépendent de la CENI de N'Djaména. Les administrateurs doivent faciliter les tâches de la CENI.

Le 2ème thème de ce jour traitait de "l'observation des élections".

L'observateur a pour tâche de regarder si tout est conforme à la loi, de noter de manière impartiale le déroulement des élections, d'observer tous les actes de la phase préélectorale à la phase post-électorale; notamment le comportement des partis pendant la campagne électorale, l'accès aux bureaux de vote, la suite donnée aux réclamations.

Le but de l'observation est de décourager la fraude d'inspirer confiance dans le processus électoral dans sa transparence.

Les observateurs sont issus des organismes locaux, (associations, églises), internationaux (O.U.A, O.N.U), les représentants des gouvernements des pays étrangers. L'Observateur a un droit de moral très puissant.

Deux ateliers étaient prévus.

Lors du 1er atelier sur les observateurs, les participants se sont interrogés sur la nécessité de l'observation. N'est-ce pas une mode imposée par les pays développés ? Sur quoi se fonde-t-elle ?

Selon la réponse apportée par Mr MIEZAH, c'est l'appartenance à la Communauté Internationale qui justifie qu'un pays accepte des observateurs internationaux sur son territoire. Il existe déjà aux Nations Unies, une division des Droits de l'Homme chargée de la responsabilité des élections, avec un droit de regard sur les élections. Prochainement, on s'attend à une résolution des Nations Unies en matière d'observateurs. Il y aura ainsi une base juridique dans les statuts des Nations Unies.

L'observation des élections devient un standard, un principe universel. Ainsi lors des élections aux Etats-Unis, des observateurs ont été admis, dont GERDDES-AFRIQUE.

Lors du 2ème atelier sur " le Mode de Scrutin ", Mr TRAORE a expliqué que le code électoral tchadien a retenu le

système majoritaire combiné a la représentation proportionnelle.

Ainsi dans le scrutin de liste, où plusieurs candidats d'un même parti sont sur la même liste car il y a plusieurs sièges à pourvoir, la répartition des sièges se fait selon le principe majoritaire.

Si une liste a la majorité des voix, elle emporte tous les sièges. Si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, on procède à une répartition des sièges proportionnellement au nombre des voix obtenues par chaque liste. Le restant des sièges est réparti selon le système de la plus forte moyenne.

2ème séminaire: du 03 avril au 05 avril 1995.

La séance plénière a suscité de nombreuses questions. Un participant a demandé quels étaient les avantages du bicaméralisme parlementaire; selon lui, il n'est pas nécessaire d'avoir un Sénat au Tchad.

Un autre a demandé quels rôles respectifs jouent les députés et les sénateurs. Le Sénat a-t-il été définitivement adopté par le peuple ? Les autres questions ont concerné: la date de la prochaine éducation civique et la présence des partis politiques dans des séminaires de formation, la manière d'éviter qu'un électeur ait 2 cartes et vote deux fois, la possibilité de se faire recenser par procuration, le but du séminaire, le transport sans risque du matériel électoral de la capitale aux sous-préfectures, quel était le rôle des administrateurs et de la CENI ?

Les intervenants ont donné des réponses suivantes:

- Le bicaméralisme figure bel et bien dans le projet de la constitution tchadienne adopté par le Parlement Tchadien (Conseil Supérieur de la Transition). Il ne s'agit pas de discuter de son bien-fondé.

Les députés et sénateurs jouent à peu près le même rôle puisqu'ils votent tous deux la loi après examen du texte par chaque chambre. En cas de désaccord, la décision des députés l'emporte sur celle des sénateurs. Les sénateurs en général plus âgés, sont là pour tempérer l'ardeur des députés plus jeunes, plus révolutionnaires. C'est ce qu'a montré l'histoire politique française.

- La date de l'éducation civique sera sans doute déterminée au moment voulu par les autorités et il est bien sûr souhaitable que les séminaires de formation s'adressent aussi aux partis politiques.

- Pour éviter qu'un électeur vote 2 fois, le code a prévu plusieurs barrages, notamment l'encre indélébile.

- Il n'est pas normal de se faire recenser par

procuration. La loi exige la présence physique de l'intéressé.

Concernant la question fondamentale du rôle des administrateurs et de la CENI, il a été rappelé que la CENI supervise les élections, mais que le processus électoral ne peut avoir lieu sans les administrateurs. La CENI prendra ultérieurement des directives complémentaires pour préciser le rôle exact des administrateurs.

Comme quelques participants contestaient que le bicaméralisme reflète la volonté du peuple tchadien, les intervenants en ont profité pour clarifier les choses, en précisant que le séminaire n'avait pas pour objet de revenir sur le contenu des textes et d'en donner le mode d'emploi.

Les 2 groupes de séminaristes ont fait une simulation de vote, le dernier jour de formation. Qu'en est-il ressorti ?

- La simulation :

Le bureau de vote du 1er groupe de séminaristes a vite été débordé par les électeurs. Ceux-ci étaient trop nombreux dans la salle, et le recours à la police un peu trop fréquent, pour rétablir l'ordre. Il n'y avait pas de possibilités de contrôler les irrégularités à cause notamment de la mauvaise disposition du bureau.

Les électeurs entrent et sortent du même côté, par la même issue.

Le bureau de vote du 2ème groupe s'en est beaucoup mieux tiré. L'ordre a été assuré grâce à un bon contrôle à l'entrée, empêchant les entrées massives et intempestives. Les perturbateurs ont été évacués, et les cas litigieux réglés avec calme.

Les 2 groupes ont fait de recommandations souvent identiques. Les plus importantes sont :

- envoyer tout le support logistique nécessaire à temps et refaire le découpage électoral ;
- clarifier les rôles des administrateurs et de la CENI ;
- faire un séminaire de formation pour les partis politiques ;
- bien choisir les membres du bureau de vote et les former ;
- faire l'éducation civique ;
- envoyer les exposés des intervenants et certains documents non distribués pendant le séminaire (par exemple: la liste de vérification du bureau de vote).

RAPPORT SUR LE SEMINAIRE D'ABECHÉ

Du 14 au 16 avril 1995, s'est tenue à l'Ecole Normale d'Instituteurs d'Abéché, la session de formation sur l'administration des élections.

La cérémonie d'ouverture qui a débuté à 15 heures 30 mn a été ponctuée par l'intervention du Vice-Président du GERDES-TCHAD, l'allocution du Représentant d'Amex International et le discours d'ouverture du Préfet du Ouaddaï.

Aussitôt à 16 heures, les travaux ont débuté avec une séance plénière sur le thème "Aperçu théorique de la gestion et de l'observation des élections" présentée par Miezah et Mohamed Traoré comme ils l'ont fait à l'occasion des précédentes sessions.

L'exposé de ce premier thème a pris fin à 17 heures, puis s'en est suivie l'ouverture de débats.

Au cours des débats, plusieurs interventions ont porté sur des problèmes pratiques notamment sur le vote des nomades, la composition des sous-commissions de la CENI et les difficultés matérielles rencontrées par les administrateurs lors du dernier recensement.

En réponse à ces interventions, les exposants ont fait remarquer que le vote des nomades et la composition des sous-commissions de la CENI ont été réglées par le code électoral et la loi 44. Quant aux difficultés matérielles rencontrées, tout le monde espère que la CENI prendra toutes les dispositions afin que ces manquements soient comblés.

La séance plénière s'est poursuivie avec l'exposé portant sur un second thème "Elaboration d'un plan d'action" présenté par Miezah.

A l'issue de cet exposé, il n'y a eu que des précisions apportées par l'intervenant. La séance a été suspendue à 19 heures.

Deuxième journée :

Ouverte à 8 heures, la deuxième journée a commencé par des communications en séance plénière sur trois thèmes :

- les acteurs principaux du processus électoral,
- les opérations électorales
- l'observation des élections.

Après les communications, les débats ont été ouverts. Plusieurs séminaristes ont pris la parole pour faire des observations par rapport aux thèmes présentés. Ces observations concernent d'une part la responsabilité des administrateurs et d'autre part l'impact des observations des élections.

Tous les intervenants ont reconnu les difficultés pratiques qu'ont les administrateurs à concilier les deux exigences et en ont appelé à la responsabilité de chaque administrateur.

Sur le second point, beaucoup ont émis des réserves sur l'impact réel des observateurs en prenant l'exemple du Nigéria et du Cameroun où malgré le "tollé" soulevé par les observateurs, les autorités locales n'ont jamais été inquiétées.

En réponse à ces remarques, les intervenants ont fait savoir qu'en droit international, il n'existe pas de sanction pénale contre les Etats ; néanmoins, des sanctions économiques, financières et politiques peuvent être prises par la communauté internationale et à long ou moyen terme, les conséquences se feront sentir dans les pays en question.

Les travaux en atelier portant sur le thème "le jour des élections".

Cet atelier a été animé par Mohamed Traoré et Djimet Arabi. Trois points ont été mis en exergue notamment les documents électoraux, le déroulement du vote et le mode de scrutin au Tchad.

Troisième journée : 16 avril 1995

La journée du 16 avril a été consacrée à la simulation d'un bureau de vote. Cet exercice a suscité l'intérêt des participants qui ont fait des observations et critiques et relevé les irrégularités constatées dans les dispositions du code électoral.

A l'issue de cette simulation, les séminaristes ont axé leurs recommandations sur les difficultés rencontrées sur le terrain par les administrateurs lors du dernier recensement électoral. Ils souhaitent donc que toutes les dispositions aussi bien financières que matérielles soient prises par la CENI avant le déclenchement des opérations électorales.

Conclusion: Ce séminaire, bien qu'organisé dans des conditions difficiles est une réussite.

Tout le monde sait que les administrateurs sont les représentants du pouvoir et ont tendance à n'appliquer que les décisions venant de leurs supérieurs hiérarchiques.

Cette formation leur a permis de faire un certain nombre de recommandations pour la formation des autres intéressés, la collaboration avec la CENI et les moyens qu'il faut pour une bonne consultation.

S'il est vrai que leur nomination obéit à la logique du "Spoil Système", l'accent était mis sur leur neutralité et leur responsabilité pendant les élections. Cette neutralité et

impartialité permettraient que tous les candidats soient traités sur un même pied d'égalité et les militants de tel ou tel parti ne soient pris dans leur collimateur.

Si à travers ce séminaire le message a passé nous n'aurions pas à faire à une administration partisane mais à celle qui serait au service de la nation pendant cette phase cruciale de la vie politique au Tchad.